

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1964

8 août 2012

SOMMAIRE

Arminius Astoria (Luxembourg) S.à r.l. ...	94242	Intercontinental Group for Commerce In-	94229
Arminius Sports (Luxembourg) S.à r.l. ...	94243	dustrial and Finance S.A., SPF	94229
A.T.T.C. Control S.A.	94242	J + V Heizung und Sanitär S.A.	94261
Bajo Aragón I S. à r.l.	94243	Klatone S.A. SPF	94264
Banque Internationale à Luxembourg	94226	Kröltges GmbH , Niederlassung Luxem-	94264
BI Sicav	94243	bourg	94264
Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l. ...	94247	Lareneginvest Holding S.A.	94265
BP Real Estate S.à r.l.	94248	LDS Partners S.A.	94265
C & A Retail S.A.	94271	Lopes S.à.r.l.	94265
Cashel Limited	94249	LS Alloys	94239
Castlement Management S.à r.l.	94272	LS Alloys Trading S.à r.l.	94239
Chauffage Nuddelsfabrik S.A.	94249	Luxinva S.A.	94264
Citerna S.A.	94255	Luxuriant S.à.r.l.	94266
Colcos S.A.	94228	Matterhorn Midco S.à r.l.	94267
Coravit AG	94272	Melrosa Investholding S.à r.l.	94267
Cranjo Holdings S.à r.l.	94248	Meshline	94267
Cranjo Investments S.à r.l.	94248	MJO Invest S.à r.l.	94268
Darmo Holdings S.à r.l.	94254	MMW Securities Fund, Sicav	94229
Darmo Investment S.à r.l.	94254	Modipar Investholding S.à r.l.	94268
Denama Software S.à r.l.	94255	Nako FX s.à r.l.	94258
Europe Invest & Associés	94256	Naxos International Holding S.A., SPF ...	94268
Expanding International Finance S.A.	94228	NV Strategie	94237
Fareva	94256	Orysia S.A., SPF	94237
Fingerhut Investment Company AG	94257	Palwin S.A.	94270
Finsai International S.A.	94257	Participations et Financements Extérieurs	94262
Fragrana S.A., SPF	94239	S.A.	94262
Générale Alimentaire Financière et Com-	94255	Partners Group Distressed U.S. Real Esta-	94270
merciale	94255	te 2009 S.C.A., SICAR	94270
Hanau Luxembourg S.à r.l.	94260	Pasthier Benelux S.à r.l.	94270
Hauck & Aufhäuser Investment Gesell-	94261	Petercam L Fund	94226
schaft S.A.	94261	Pingouin S.A.	94269
Humboldt Multi Invest C SICAV	94260	Sainternational S.A.	94269
Immo-Charlotte S.A.	94261	Stahlbeteiligungen Holding S.A.	94262
Intelsat (Luxembourg) Finance Company	94244	Universal Group for Industry and Finance	94238
S.à r.l.	94244	S.A., SPF	94238
Intelsat Luxembourg Investment S.à r.l.	94250	Xenos	94238
.....	94250		

Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 28 août 2012 à 15.30 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et portant transposition de la directive 2009/65/CE
- Refonte des statuts de la SICAV

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - ifs.fds@bd.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2012099824/23.

Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

Euro 225,000,000 6.821% Fixed/Floating Rate Perpetual Capital Notes

ISIN: XS0132253468

(the "Notes")

Issued on a fiduciary basis by Banque de Luxembourg

(a société anonyme incorporated in Luxembourg under number RCS B 5310)

For purposes of funding and maintaining a capital contribution in Banque Internationale à Luxembourg

Notice is hereby given by Banque de Luxembourg as fiduciary (the "Fiduciary"), pursuant to (i) the terms and conditions of the Notes, as set forth in the prospectus dated 4 July 2001 (the "Conditions") and (ii) schedule 3 to the agency agreement between the Fiduciary and Banque Internationale à Luxembourg ("BIL") as paying agent (the "Paying Agent"), dated 6 July 2001, that a

MEETING

of holders of the Notes (the "Noteholders") will be held at 4.00 p.m. on 27 August 2012 at the offices of Elvinger, Hoss & Prussen, 5, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg (the "Noteholder Meeting"), for the purpose of (i) authorising the Fiduciary to enter into an amendment agreement (the "Amendment Agreement") to the Contrat d'Association en Participation dated 4 July 2001 (the "Contribution Agreement") entered into between BIL and the Fiduciary, and (ii) approving related modifications of the Conditions (the "Conditions"). The single resolution proposed to the approval of the Noteholder Meeting is as follows:

EXTRAORDINARY RESOLUTION:

"THAT this meeting of the holders of Euro 225,000,000 6.821% Fixed/Floating Rate Perpetual Capital Notes (the "Notes"), issued by Banque de Luxembourg as fiduciary (the "Fiduciary") with respect to a Contrat d'Association en Participation dated 4 July 2001 (the "Contribution Agreement") between the Fiduciary and Banque Internationale à Luxembourg ("BIL"), hereby:

(a) approves and directs the Fiduciary to enter into and execute an agreement amending the Contribution Agreement (the "Amendment Agreement"), in the form of the Amendment Agreement attached as Annex A to the notice to Noteholders dated 8 August 2012 (the "Notice");

(b) approves related modifications of the terms and conditions of the Notes in the form attached as Annex B to the Notice; and

(c) authorises the Fiduciary to concur in, approve, and execute and do all such deeds, instruments, acts and things that may be necessary, desirable or expedient in the opinion of the Fiduciary to carry out and give effect to this resolution."

The proposed Amendment Agreement and the proposed modifications of the Conditions are available on the Internet site of BIL at www.bil.com and from the Paying Agent at the address featured at the end of this Notice.

Meeting Procedures

The Notes are currently in the form of a Global Note. The Global Note is held by a common depositary for Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream, Luxembourg") and Euroclear Bank S.A./N.V. ("Euroclear"). Each Noteholder will only be entitled to attend and vote at the Noteholder Meeting in accordance with the procedures set out below.

Noteholders should convey their voting instructions, directly or through Clearstream, Luxembourg, Euroclear or their bank or financial intermediary through whom they hold their interests in the Notes, in accordance with the procedures of Clearstream, Luxembourg or Euroclear and such bank or financial intermediary or arrange by the same means to obtain a voting certificate or for someone on their behalf to obtain a voting certificate.

1. A Noteholder wishing to attend and vote at the meeting in person must deposit with the Paying Agent no later than 2 Luxembourg bank business days prior to the Meeting a valid voting certificate relating to the Notes in respect of which he or she wishes to vote.

A Noteholder may obtain a voting certificate in respect of his or her Notes by arranging for his or her Notes to be blocked in an account with Clearstream, Luxembourg or Euroclear (unless the Note is the subject of a block voting instruction which has been issued and is outstanding in respect of the meeting) not less than 2 Luxembourg bank business days before the time fixed for the Noteholder Meeting and, within the relevant time limit specified by Clearstream, Luxembourg or Euroclear, as the case may be, upon terms that the Notes will not cease to be so blocked until the first to occur of the conclusion of the Noteholder Meeting and the surrender for cancellation of the voting certificate to the Paying Agent who issued it.

2. A Noteholder not wishing to attend and vote at the meeting in person may either deliver the voting certificate to the Paying Agent no later than 2 Luxembourg bank business days prior to the meeting together with a proxy (which can be obtained from the Paying Agent) in the name of the person whom he or she wishes to attend and vote on his or her behalf, or give a voting instruction (in the form of an electronic voting instruction (an "Electronic Voting Instruction") in accordance with the standard procedures of Clearstream, Luxembourg or Euroclear to, and require the Paying Agent to, include the votes attributable to his or her Notes in a block voting instruction issued by such Paying Agent for the Noteholder Meeting, in which case such Paying Agent shall appoint one or more of its employees as proxies to attend and vote at the Noteholder Meeting in accordance with such Noteholder's instructions.

3. If a Noteholder wishes the votes attributable to his or her Notes to be included in a block voting instruction for the Noteholder Meeting, then (i) he or she must arrange for his or her Notes to be blocked in an account with Clearstream, Luxembourg or Euroclear for that purpose and (ii) he, she or a duly authorised person on his or her behalf must direct the Paying Agent as to how those votes are to be cast by way of Electronic Voting Instruction, not less than 2 Luxembourg bank business days before the time fixed for the Noteholder Meeting and within the time limit specified by the relevant clearing system (Clearstream, Luxembourg or Euroclear), upon terms that the Notes will not cease to be so blocked until the conclusion of the Noteholder Meeting and that such instruction is, during the period commencing on the second Luxembourg bank business day before the date fixed for the Noteholder Meeting and within the time limit specified by the relevant clearing system (Clearstream, Luxembourg or Euroclear) and ending at the conclusion thereof, neither revocable nor capable of amendment.

4. The quorum required at the Noteholder Meeting is one or more persons holding or representing not less than 50% of the nominal amount of the Notes then outstanding, or at any adjourned noteholder meeting, not less than 10% of the nominal of the Notes then outstanding.

5. To be passed, the resolution requires a majority in favour consisting of not less than two-thirds of the votes cast.

6. Any resolution passed at any meeting of the Noteholders will be binding on all the Noteholders (whether or not present or represented at such meeting and whether or not voting).

NOTEHOLDERS WHO FAIL TO PERFORM REQUIRED ACTIONS AND/OR PRODUCE REQUIRED DOCUMENTS BY 5.00 P.M. (C.E.T.) ON 23 AUGUST 2012 MAY LOSE ANY RIGHTS THEY MAY HAVE IN CONNECTION WITH THE MEETING, INCLUDING THE RIGHT TO PARTICIPATE IN THE MEETING. PLEASE ALSO NOTE THAT THE DEADLINES SET BY ANY BANK, FINANCIAL INTERMEDIARY OR CLEARING SYSTEM THROUGH WHICH THE NOTES ARE HELD WILL BE EARLIER THAN THE DEADLINE SPECIFIED IN THIS NOTICE.

THIS NOTEHOLDER MEETING IS CONVENED BY THE FIDUCIARY AT THE REQUEST OF BIL. BIL HAS PREPARED FOR SUBMISSION TO THE NOTEHOLDERS, AND IS SOLELY RESPONSIBLE FOR, THE EXTRAORDINARY RESOLUTION, THE AMENDMENT AGREEMENT AND THE PROPOSED MODIFICATIONS OF THE CONDITIONS. NOTEHOLDERS MUST LOOK SOLELY TO BIL FOR ANY INFORMATION IN CONNECTION THEREWITH.

NOTEHOLDERS WHO ARE IN ANY DOUBT AS TO WHICH ACTION THEY SHOULD TAKE, SHOULD SEEK ADVICE FROM THEIR OWN LEGAL OR FINANCIAL ADVISOR AS SOON AS POSSIBLE.

Investors having deposited their Notes with BIL should contact their usual client advisor at BIL for additional information. Other investors should direct any requests for additional information to BIL at the contact details set out below:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

69, route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Contact: Ludovic Mulé/Marianne Beissel

Tel.: (+352) 4590-2359 or (+352) 4590-2359-4712

Fax: (+352) 4590-3473

E-mail: Paying.Agent@bil.com

8 August 2012.

By order of the Fiduciary .

Référence de publication: 2012100556/6/101.

Colcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.548.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 août 2012 à 15.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2011.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Jonathan LEPAGE de son mandat d'administrateur de catégorie B et décharge.
6. Démission de M. Philippe TOUSSAINT de ses mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur de catégorie B et décharge.
7. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né le 29 octobre 1974 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Nomination de M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né le 14 août 1980 à Châteauroux (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012101280/29/27.

Expanding International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.797.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 3 septembre 2012 à 11.00 heures en première convocation ou le cas échéant le 17 septembre 2012 à 11.00 heures en deuxième convocation au siège social, 19-21 Boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Constatation du report des dates des assemblées générales ordinaires et approbation desdits reports;
2. Présentation des comptes annuels clos au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 ainsi que des rapports de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 et affectation du résultat des exercices;
4. Décharge aux organes de la société;
5. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la Société Européenne de Banque, 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012101281/755/22.

Intercontinental Group for Commerce Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 14.070.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 31 août 2012 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012101282/755/19.

MMW Securities Fund, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 25.952.

Hiermit wird allen Aktionären mitgeteilt, dass eine

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre des MMW SECURITIES FUND, SICAV (die "Gesellschaft") am 24. August 2012 um 10.30 Uhr am Amtssitz des Notars Henri HELLINCKX in 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, stattfinden wird.

Im Rahmen ihrer Tagesordnung soll die AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG eine Satzungsänderung beschließen, um die Gesellschaft an die modifizierte Richtlinie 2009/65/EG ("OGAW IV") anzupassen. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Referenzierungen in der Satzung auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002 werden durch Referenzierungen auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 ersetzt.
Hiervon betroffen sind die Artikel 3 Punkt 1) und 2), Artikel 4 Absatz 3, Artikel 7 Punkt 1) Absatz 1, Artikel 10 Punkt 1) Absatz 2, Artikel 21 Absatz 6, Artikel 39 sowie Artikel 41 der Satzung.
 2. Abänderung von Artikel 4 der Satzung wie folgt:
Artikel 4 Allgemeine Anlagegrundsätze und -beschränkungen
Ziel der Anlagepolitik der einzelnen Teilfonds ist das Erreichen einer angemessenen Wertentwicklung in der jeweiligen Teilfondswährung. Die teilfondsspezifische Anlagepolitik wird für den jeweiligen Teilfonds im Verkaufsprospekt beschrieben.
Die folgenden allgemeinen Anlagegrundsätze und -beschränkungen gelten für sämtliche Teilfonds, sofern keine Abweichungen oder Ergänzungen für den jeweiligen Teilfonds im Verkaufsprospekt enthalten sind.
Das jeweilige Teilfondsvermögen wird unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung im Sinne der Regeln des Teil I des Gesetzes von 2010 und nach den nachfolgend beschriebenen anlagepolitischen Grundsätzen und innerhalb der Anlagebeschränkungen angelegt. Für den jeweiligen Teilfonds dürfen nur solche Vermögenswerte erworben und verkauft werden, deren Preis den Bewertungskriterien des Artikels 14 dieser Satzung entspricht.
1. Definitionen
Es gelten folgende Definitionen:
"Drittstaat": Als Drittstaat im Sinne dieser Satzung gilt jeder Staat Europas, der nicht Mitglied der Europäischen Union ist sowie jeder Staat Amerikas, Afrikas, Asiens oder Australiens und Ozeaniens.

"Geldmarktinstrumente": Instrumente im Sinne von Artikel 3 der Großherzoglichen Verordnung vom 8. Februar 2008, die üblicherweise auf dem Geldmarkt gehandelt werden, liquide sind und deren Wert jederzeit genau bestimmt werden kann.

"OGA": Organismus für gemeinsame Anlagen.

"OGAW": Organismus für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, welcher der Richtlinie 2009/65/EG unterliegt.

"Wertpapiere": - Aktien und andere, Aktien gleichwertige, Wertpapiere ("Aktien")

- Schuldverschreibungen und sonstige verbriefte Schuldtitel ("Schuldtitel")

- alle anderen marktfähigen Wertpapiere, im Sinne von Artikel 2 der Großherzoglichen Verordnung vom 8. Februar 2008, die zum Erwerb von Wertpapieren durch Zeichnung oder Austausch berechtigen, mit Ausnahme der in nachfolgender Nr. 7 dieses Artikels genannten Techniken und Instrumente.

2. Anlagepolitik

Das Hauptziel der Anlagepolitik der einzelnen Teilfonds ist die nachhaltige Wertsteigerung der von den Kunden eingebrachten Anlagemittel.

Zu diesem Zweck ist beabsichtigt, das Fondsvermögen der einzelnen Teilfonds nach dem Grundsatz der Risikostreuung und nach Maßgabe der jeweiligen Anlagepolitik in Instrumente zu investieren, die unter Absatz Nr. 3 aufgeführt sind. Die Anlagepolitik der einzelnen Teilfonds wird im Verkaufsprospekt beschrieben.

Die Anlage des Fondsvermögens der einzelnen Teilfonds unterliegt den nachfolgenden allgemeinen Anlagerichtlinien und Anlagebeschränkungen, die grundsätzlich, soweit nicht anders angegeben, auf jeden Teilfonds separat anwendbar sind. Dies gilt nicht für die Anlagebeschränkungen aus Absatz Nr. 5 (I), für welche auf die Gesellschaft insgesamt bzw. das Gesamt-Netto-Gesellschaftsvermögen, wie es sich aus der Addition der Fondsvermögen abzüglich zugehöriger Verbindlichkeiten ("Netto-Fondsvermögen") der Teilfonds ergibt, abzustellen ist.

3. Anlagen der jeweiligen Teilfonds können aus folgenden Vermögenswerten bestehen:

Aufgrund der spezifischen Anlagepolitik eines Teilfonds ist es möglich, dass verschiedene der nachfolgend erwähnten Anlagemöglichkeiten auf bestimmte Teilfonds keine Anwendung finden. Dies wird gegebenenfalls im Verkaufsprospekt erwähnt.

a) Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten, die auf einem geregelten Markt gemäß Artikel 4, Ziffer 14 der Richtlinie 2004/39/EG vom 21. April 2004 über Märkte für Finanzinstrumente in ihrer geänderten Fassung notiert oder gehandelt werden;

b) Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten, die auf einem anderen Markt, der anerkannt, geregelt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union gehandelt werden;

c) Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten, die an einer Wertpapierbörse eines Drittstaates zur amtlichen Notierung zugelassen sind oder dort auf einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist;

d) Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten aus Neuemissionen, sofern die Emissionsbedingungen die Verpflichtung enthalten, dass die Zulassung zum Handel auf einem geregelten Markt im Sinne der vorstehend unter Nr. 3.

a) bis c) genannten Bestimmungen beantragt wird und die Zulassung spätestens vor Ablauf eines Jahres nach der Ausgabe erlangt wird;

e) Anteilen von nach der Richtlinie 2009/65/EG zugelassenen OGAW und/oder anderen OGA im Sinne von Artikel 1 Absatz 2 Buchstaben a) und b) der Richtlinie 2009/65/EG mit Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder einem Drittstaat, sofern

- diese anderen OGA nach Rechtsvorschriften zugelassen wurden, die sie einer behördlichen Aufsicht unterstellen, welche nach Auffassung der CSSF derjenigen nach dem Gemeinschaftsrecht gleichwertig ist, und ausreichende Gewähr für die Zusammenarbeit zwischen den Behörden- das Schutzniveau der Anteilinhaber der anderen OGA dem Schutzniveau der Anteilinhaber eines OGAW gleichwertig ist und insbesondere die Vorschriften für die getrennte Verwahrung des Fondsvermögens, die Kreditaufnahme, die Kreditgewährung und Leerverkäufe von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten den Anforderungen der Richtlinie 2009/65/EG gleichwertig sind;

- die Geschäftstätigkeit der anderen OGA Gegenstand von Halbjahres- und Jahresberichten ist, die es erlauben, sich ein Urteil über das Vermögen und die Verbindlichkeiten, die Erträge und die Transaktionen im Berichtszeitraum zu bilden;

- der OGAW oder dieser andere OGA, dessen Anteile erworben werden sollen, nach seinen Gründungsunterlagen insgesamt höchstens 10 % seines Vermögens in Anteilen anderer OGAW oder anderer OGA anlegen darf;

f) Sichteinlagen oder kündbare Einlagen mit einer Laufzeit von höchstens 12 Monaten bei Kreditinstituten, sofern das betreffende Kreditinstitut seinen Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union hat oder, falls der Sitz des Kreditinstituts sich in einem Drittstaat befindet, es Aufsichtsbestimmungen unterliegt, die nach Auffassung der CSSF denjenigen des Gemeinschaftsrechts gleichwertig sind;

g) abgeleiteten Finanzinstrumenten, d.h. insbesondere Optionen und Futures sowie Tauschgeschäfte ("Derivaten"), einschließlich gleichwertiger abgerechneter Instrumente, die an einem der unter den Buchstaben a), b) und c) bezeichneten geregelten Märkte gehandelt werden, und/oder abgeleiteten Finanzinstrumenten, die nicht an einer Börse gehandelt werden ("OTC-Derivaten"), sofern

- es sich bei den Basiswerten um Instrumente im Sinne von dieser Nr. 3. a) bis h), um Finanzindizes, Zinssätze, Wechselkurse oder Währungen handelt, in die der Gesellschaft bzw. ihre Teilfonds gemäß den jeweiligen Anlagezielen investieren darf;

- die Gegenparteien bei Geschäften mit OTC-Derivaten einer behördlichen Aufsicht unterliegende Institute der Kategorien sind, die von der CSSF zugelassen wurden und

- die OTC-Derivate einer zuverlässigen und überprüfbaren Bewertung auf Tagesbasis unterliegen und jederzeit auf Initiative der Gesellschaft zum angemessenen Zeitwert veräußert, liquidiert oder durch ein Gegengeschäft glattgestellt werden können.

h) Geldmarktinstrumenten, die nicht auf einem geregelten Markt gehandelt werden und nicht unter die vorstehend genannte Definition fallen, sofern die Emission oder der Emittent dieser Instrumente selbst Vorschriften über den Einlagen- und den Anlegerschutz unterliegt, und vorausgesetzt sie werden

- von einer zentralstaatlichen, regionalen oder lokalen Körperschaft oder der Zentralbank eines Mitgliedstaats, der Europäischen Zentralbank, der Europäischen Union oder der Europäischen Investitionsbank, einem Drittstaat oder, im Falle eines Bundesstaates, einem Mitgliedstaat der Föderation oder von einer internationalen Einrichtung öffentlich-rechtlichen Charakters, der mindestens ein Mitgliedstaat angehört, begeben oder garantiert oder

- von einem Unternehmen begeben, dessen Wertpapiere auf den unter den vorstehenden Buchstaben a), b) und c) bezeichneten geregelten Märkten gehandelt werden, oder

- von einem Institut, das gemäß den im Gemeinschaftsrecht festgelegten Kriterien einer behördlichen Aufsicht unterstellt ist, oder einem Institut, das Aufsichtsbestimmungen, die nach Auffassung der CSSF mindestens so streng sind, wie die des Gemeinschaftsrechts, unterliegt und diese einhält, begeben oder garantiert, oder

- von anderen Emittenten begeben, die einer Kategorie angehören, die von der CSSF zugelassen wurde, sofern für Anlagen in diesen Instrumenten Vorschriften für den Anlegerschutz gelten, die denen des ersten, des zweiten oder des dritten Gedankenstrichs gleichwertig sind und sofern es sich bei dem Emittenten entweder um ein Unternehmen mit einem Eigenkapital von mindestens zehn Millionen Euro (10.000.000 Euro), das seinen Jahresabschluss nach den Vorschriften der vierten Richtlinie 78/660/EWG erstellt und veröffentlicht, oder um einen Rechtsträger, der innerhalb einer eine oder mehrere börsennotierte Gesellschaften umfassenden Unternehmensgruppe für die Finanzierung dieser Gruppe zuständig ist, oder um einen Rechtsträger handelt, der die wertpapiermäßige Unterlegung von Verbindlichkeiten durch Nutzung einer von einer Bank eingeräumten Kreditlinie finanzieren soll.

4. Der jeweilige Teilfonds kann darüber hinaus:

a) bis zu 10 % seines Nettovermögens in anderen als den unter Nr. 3. genannten Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten anlegen;

b) in Höhe von bis zu 49 % seines Nettovermögens flüssige Mittel und ähnliche Vermögenswerte halten;

c) Kredite für kurze Zeit bis zu einem Gegenwert von 10 % seines Nettovermögens aufnehmen. Deckungsgeschäfte im Zusammenhang mit dem Verkauf von Optionen oder dem Erwerb oder Verkauf von Terminkontrakten und Futures gelten nicht als Kreditaufnahme im Sinne dieser Anlagebeschränkung;

d) Devisen im Rahmen eines "Back-to-back"- Darlehens erwerben.

5. Darüber hinaus werden die Teilfonds bei der Anlage ihres Vermögens folgende Anlagebeschränkungen beachten:

a) Der jeweilige Teilfonds darf höchstens 10 % seines Nettovermögens in Wertpapieren oder Geldmarktinstrumenten ein und desselben Emittenten anlegen. Der Teilfonds darf höchstens 20 % seines Nettovermögens in Einlagen bei ein und derselben Einrichtung anlegen. Das Kontrahentenrisiko bei Geschäften des Teilfonds mit OTC-Derivaten darf 10 % seines Nettovermögens nicht überschreiten, wenn die Gegenpartei ein Kreditinstitut im Sinne von Nr. 3. f) ist. Für andere Fälle beträgt die Grenze maximal 5 % des Nettovermögens des Teilfonds.

b) Der Gesamtwert der Wertpapiere und Geldmarktinstrumente von Emittenten, bei denen der betreffende Teilfonds jeweils mehr als 5 % seines Nettovermögens anlegt, darf 40 % des Wertes seines Nettovermögens nicht überschreiten. Diese Begrenzung findet keine Anwendung auf Einlagen und auf Geschäfte mit OTC-Derivaten, die mit Finanzinstituten getätigt werden, welche einer behördlichen Aufsicht unterliegen.

Ungeachtet der einzelnen in Nr. 5. a) genannten Obergrenzen darf der jeweilige Teilfonds bei ein und derselben Einrichtung höchstens 20 % seines Nettovermögens in einer Kombination aus

- von dieser Einrichtung begebenen Wertpapieren oder Geldmarktinstrumenten,

- Einlagen bei dieser Einrichtung und/oder

- der mit dieser Einrichtung gehandelten OTC-Derivate investieren.

c) Die in Nr. 5. a) Satz 1 genannte Obergrenze beträgt höchstens 35 %, wenn die Wertpapiere oder Geldmarktinstrumente von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder seinen Gebietskörperschaften, von einem Drittstaat oder von internationalen Einrichtungen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen mindestens ein Mitgliedstaat der Europäischen Union angehört, begeben oder garantiert werden.

d) Die in Nr. 5. a) Satz 1 genannte Obergrenze beträgt höchstens 25 % für bestimmte Schuldverschreibungen, wenn diese von einem Kreditinstitut mit Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union begeben werden, das aufgrund gesetzlicher Vorschriften zum Schutz der Inhaber dieser Schuldverschreibungen einer besonderen behördlichen Aufsicht unterliegt. Insbesondere müssen die Erträge aus der Emission dieser Schuldverschreibungen gemäß den gesetzlichen Vorschriften in Vermögenswerten angelegt werden, die während der gesamten Laufzeit der Schuld-

verschreibungen die sich daraus ergebenden Verbindlichkeiten ausreichend decken und vorrangig für die beim Ausfall des Emittenten fällig werdende Rückzahlung des Kapitals und die Zahlung der Zinsen bestimmt sind.

Legt der jeweilige Teilfonds mehr als 5 % seines Nettovermögens in Schuldverschreibungen im Sinne des vorstehenden Unterabsatzes an, die von ein und demselben Emittenten begeben werden, so darf der Gesamtwert dieser Anlagen 80 % des Wertes des Nettovermögens des Teilfonds nicht überschreiten.

e) Die in Nr. 5. c) und d) genannten Wertpapiere und Geldmarktinstrumente werden bei der Anwendung der in Nr. 5. b) vorgesehenen Anlagegrenze von 40 % nicht berücksichtigt.

Die in Nr. 5. a), b), c) und d) genannten Grenzen dürfen nicht kumuliert werden; daher dürfen gemäß Nr. 5. a), b), c) und d) getätigte Anlagen in Wertpapieren oder Geldmarktinstrumente ein und desselben Emittenten oder in Einlagen bei diesem Emittenten oder in Derivaten desselben nicht 35 % des Nettovermögens des betreffenden Teilfonds übersteigen.

Gesellschaften, die im Hinblick auf die Erstellung des konsolidierten Abschlusses im Sinne der Richtlinie 83/349/EWG oder nach den anerkannten internationalen Rechnungslegungsvorschriften derselben Unternehmensgruppe angehören, sind bei der Berechnung der in diesen Buchstaben a) bis e) vorgesehenen Anlagegrenzen als ein einziger Emittent anzusehen.

Der jeweilige Teilfonds darf kumulativ bis zu 20 % seines Nettovermögens in Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten ein und derselben Unternehmensgruppe anlegen.

f) Unbeschadet der in nachfolgend Nr. 5. k), l) und m) festgelegten Anlagegrenzen betragen die in Nr. 5. a) bis e) genannten Obergrenzen für Anlagen in Aktien und/oder Schuldtiteln ein und desselben Emittenten höchstens 20 %, wenn es Ziel der Anlagestrategie des betreffenden Teilfonds ist, einen bestimmten, von der CSSF anerkannten Aktien- oder Schuldtitelindex nachzubilden. Voraussetzung hierfür ist, dass

- die Zusammensetzung des Index hinreichend diversifiziert ist;
- der Index eine adäquate Bezugsgrundlage für den Markt darstellt, auf den er sich bezieht;
- der Index in angemessener Weise veröffentlicht wird.

g) Die in Nr. 5. f) festgelegte Grenze beträgt 35 %, sofern dies aufgrund außergewöhnlicher Marktbedingungen gerechtfertigt ist, und zwar insbesondere auf geregelten Märkten, auf denen bestimmte Wertpapiere oder Geldmarktinstrumente stark dominieren. Eine Anlage bis zu dieser Obergrenze ist nur bei einem einzigen Emittenten möglich.

h) Unbeschadet der Bestimmungen gemäß Nr. 5. a) bis e) darf der jeweilige Teilfonds, nach dem Grundsatz der Risikostreuung, bis zu 100 % seines Nettovermögens in Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten verschiedener Emissionen anlegen, die von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder seinen Gebietskörperschaften oder von einem Drittstaat oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der Europäischen Union angehören, begeben oder garantiert werden, vorausgesetzt, dass (i) solche Wertpapiere im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben worden sind und (ii) in Wertpapieren aus ein und derselben Emission nicht mehr als 30 % des Nettovermögens des Teilfonds angelegt werden. Drittstaaten im Sinne des vorhergehenden Satzes sind die Mitgliedstaaten der OECD.

i) Der jeweilige Teilfonds darf höchstens 10 % seines Nettovermögens in Anteilen anderer OGAW oder anderer OGA im Sinne von Nr. 3. e) anlegen.

Bei der Anwendung dieser Anlagegrenze ist jeder Teilfonds eines Umbrella-Fonds im Sinne von Artikel 181 des Gesetzes von 2010 wie ein eigenständiger Emittent zu betrachten, vorausgesetzt, es ist sichergestellt, dass das Prinzip der Einzelhaftung pro Teilfonds im Hinblick auf Dritte Anwendung findet.

j) Wenn der jeweilige Teilfonds Anteile eines OGAW und/oder sonstigen OGA erworben hat, werden die Anlagewerte des betreffenden OGAW oder anderen OGA in Bezug auf die in Nr. 5. a) bis e) genannten Obergrenzen nicht berücksichtigt.

Erwirbt ein Teilfonds Anteile anderer OGAW und/oder sonstiger OGA, die unmittelbar oder mittelbar von derselben Verwaltungsgesellschaft oder einer anderen Gesellschaft verwaltet werden, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder durch eine wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist, so darf die Verwaltungsgesellschaft oder die andere Gesellschaft für die Zeichnung oder den Rückkauf von Anteilen der anderen OGAW und/oder anderen OGA durch den betreffenden Teilfonds keine Gebühren berechnen.

k) Die Verwaltungsgesellschaft des Fonds darf für alle von ihr verwalteten Fonds stimmberechtigte Aktien nicht in einem Umfang erwerben, der es ihr erlaubt, auf die Verwaltung des Emittenten einen wesentlichen Einfluss auszuüben.

l) Ferner darf der jeweilige Teilfonds insgesamt nicht mehr als:

- 10 % der stimmrechtslosen Aktien ein und desselben Emittenten;
- 10 % der Schuldverschreibungen ein und desselben Emittenten;
- 25 % der Anteile ein und desselben OGAW und/oder anderen OGA;
- 10 % der Geldmarktinstrumente ein und desselben Emittenten

erwerben.

Die im zweiten, dritten und vierten Gedankenstrich vorgesehenen Grenzen brauchen beim Erwerb nicht eingehalten zu werden, wenn sich der Bruttobetrag der Schuldverschreibungen oder der Geldmarktinstrumente oder der Nettobetrag der ausgegebenen Anteile zum Zeitpunkt des Erwerbs nicht berechnen lässt.

- m) Die vorstehenden Bestimmungen gemäß Nr. 5. k) und l) sind nicht anwendbar im Hinblick auf:
- aa) Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder dessen Gebietskörperschaften begeben oder garantiert werden;
 - bb) Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die von einem Drittstaat begeben oder garantiert werden;
 - cc) Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters begeben werden, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der Europäischen Union angehören;
 - dd) Aktien von Gesellschaften, die nach dem Recht eines Staates errichtet wurden, der kein Mitgliedstaat der Europäischen Union ist, sofern (i) eine solche Gesellschaft ihr Vermögen hauptsächlich in Wertpapieren von Emittenten aus diesem Staat anlegt, (ii) nach dem Recht dieses Staates eine Beteiligung des Fonds an dem Kapital einer solchen Gesellschaft den einzig möglichen Weg darstellt, um Wertpapiere von Emittenten dieses Staates zu erwerben und (iii) diese Gesellschaft im Rahmen ihrer Vermögensanlage die Anlagebeschränkungen gemäß vorstehend Nr. 5. a) bis e) und Nr. 5. i) bis l) beachtet.
 - n) Der jeweilige Teilfonds darf keine Edelmetalle oder Zertifikate hierüber erwerben.
 - o) Der jeweilige Teilfonds darf nicht in Immobilien anlegen, wobei Anlagen in immobilisengesicherten Wertpapieren oder Zinsen hierauf oder Anlagen in Wertpapieren, die von Gesellschaften ausgegeben werden, die in Immobilien investieren und Zinsen hierauf zulässig sind.
 - p) Zu Lasten des jeweiligen Teilfondsvermögens dürfen keine Kredite oder Garantien für Dritte ausgegeben werden, wobei diese Anlagebeschränkung den Fonds nicht daran hindert, sein Nettovermögen in nicht voll einbezahlten Wertpapieren, Geldmarktinstrumenten oder anderer Finanzinstrumente im Sinne von oben Nr. 3. e), g) und h) anzulegen, vorausgesetzt, der betreffende Teilfonds verfügt über ausreichende Bar- oder sonstige flüssige Mittel, um dem Abruf der verbleibenden Einzahlungen gerecht werden zu können; solche Reserven dürfen nicht schon im Rahmen des Verkaufs von Optionen berücksichtigt sein.
 - q) Leerverkäufe von Wertpapieren, Geldmarktinstrumenten oder anderen in oben Nr. 3. e), g) und h) genannten Finanzinstrumenten dürfen nicht getätigt werden.

6. Unbeschadet hierin enthaltener gegenteiliger Bestimmungen:

- a) braucht der jeweilige Teilfonds die in vorstehend Nr. 3. bis 5. vorgesehenen Anlagegrenzen bei der Ausübung von Zeichnungsrechten, die an Wertpapiere oder Geldmarktinstrumente, die er in seinem Fondsvermögen hält, geknüpft sind, nicht einzuhalten.
- b) muss der jeweilige Teilfonds dann, wenn diese Bestimmungen aus Gründen, die außerhalb der Macht des Teilfonds liegen, oder aufgrund von Zeichnungsrechten überschritten werden, vorrangig danach streben, die Situation im Rahmen seiner Verkaufstransaktionen unter Berücksichtigung der Interessen seiner Anteilinhaber zu bereinigen.
- c) in dem Fall, in dem ein Emittent eine Rechtseinheit mit mehreren Teilfonds bildet, bei der die Aktiva eines Teilfonds ausschließlich den Ansprüchen der Anleger dieses Teilfonds gegenüber sowie gegenüber den Gläubigern haften, deren Forderung anlässlich der Gründung, der Laufzeit oder der Liquidation des Teilfonds entstanden ist, ist jeder Teilfonds zwecks Anwendung der Vorschriften über die Risikostreuung in Nr. 5. a) bis g) sowie Nr. 5. i) und j) als eigenständiger Emittent anzusehen.
- d) Neu aufgelegte Teilfonds können für eine Frist von sechs Monaten ab Genehmigung des jeweiligen Teilfonds unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung von den in vorstehend Nr. 5 a) bis j) vorgesehenen Anlagegrenzen abweichen.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist berechtigt, zusätzliche Anlagebeschränkungen aufzustellen, sofern dies notwendig ist, um den gesetzlichen und verwaltungsrechtlichen Bestimmungen in Ländern, in denen die Aktien der Gesellschaft angeboten oder verkauft werden, zu entsprechen.

7. Techniken und Instrumente

a) Allgemeine Bestimmungen

Zur Absicherung und zur effizienten Verwaltung des Portfolios oder zum Laufzeiten- oder Risikomanagement des Portfolios, können die Teilfonds Derivate sowie sonstige Techniken und Instrumente einsetzen.

Beziehen sich diese Transaktionen auf den Einsatz von Derivaten, so müssen die Bedingungen und Grenzen mit den Bestimmungen von vorstehenden Nr. 3 bis 6 dieses Artikels im Einklang stehen. Des Weiteren sind die Bestimmungen von nachstehender Nr. 8 dieses Artikels betreffend Risikomanagement-Verfahren zu berücksichtigen.

Unter keinen Umständen darf der jeweilige Teilfonds bei den mit Derivaten sowie sonstigen Techniken und Instrumenten verbundenen Transaktionen von den im Verkaufsprospekt genannten Anlagezielen des jeweiligen Teilfonds abweichen.

b) Wertpapierleihe

Der jeweilige Teilfonds kann im Rahmen der Wertpapierleihe als Leihgeber auftreten, wobei solche Geschäfte mit den Regeln des CSSF Rundschreibens 08/356 sowie den nachfolgenden Regeln im Einklang stehen müssen:

- aa) Der betreffende Teilfonds darf Wertpapiere entweder unmittelbar oder mittelbar verleihen durch Zwischenschaltung eines standardisierten Wertpapierleihsystems, das von einer anerkannten Clearinginstitution organisiert wird, oder durch Zwischenschaltung eines Wertpapierleihsystems, das von einem Finanzinstitut organisiert wird, das Aufsichtsregeln unterliegt, die die CSSF als gleichwertig mit denen vom Gemeinschaftsrecht vorgeschriebenen ansieht, und das auf solche Geschäfte spezialisiert ist.

In jedem Fall muss der Leihnehmer Aufsichtsregeln unterliegen, die die CSSF als gleichwertig mit denen vom Gemeinschaftsrecht vorgeschriebenen ansieht.

bb) Der betreffende Teilfonds hat darauf zu achten, dass der Umfang der Wertpapierleihgeschäfte auf einem angemessenen Niveau bleibt oder dass der betreffende Teilfonds berechtigt ist, die Rückgabe der verliehenen Wertpapiere dergestalt verlangen können, dass eventuelle Rücknahmeverpflichtungen jederzeit bedient werden können, und eine Verwaltung der Vermögenswerte entsprechend der jeweiligen Anlagepolitik nicht beeinträchtigt wird.

cc) Im Rahmen der Wertpapierleihe muss der betreffende Teilfonds grundsätzlich eine Garantie erhalten, deren Wert bei Abschluss des Vertrages und während der gesamten Laufzeit des Leihgeschäfts wenigstens 90% des Gesamtwerts der verliehenen Wertpapiere entspricht.

Diese Garantie muss in einer der folgenden Formen gegeben werden:

(i) liquiden Vermögenswerte;

(ii) Schuldverschreibungen, die von einem Mitgliedstaat der OECD oder seinen Gebietskörperschaften oder von supranationalen Institutionen und Einrichtungen gemeinschaftsrechtlicher, regionaler oder weltweiter Natur begeben oder garantiert werden;

(iii) Aktien oder Anteile, die von Geldmarktfonds begeben werden, und die einen täglichen Nettoinventarwert berechnen und mit einem AAA oder gleichwertigen Rating bewertet sind;

(iv) Aktien oder Anteile, die von OGAW begeben werden, die in den nachstehend unter (v) und (vi) aufgeführten Schuldverschreibungen und Aktien anlegen;

(v) Schuldverschreibungen, die von einem erstklassigen Emittenten begeben oder garantiert werden und eine angemessene Liquidität bieten; oder

(vi) Aktien, die an einem geregelten Markt in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder an einer Börse in einem Mitgliedstaat der OECD notiert sind oder gehandelt werden, wenn diese in einem wichtigen Index enthalten sind.

Eine Wiederanlage der als Garantie gegebenen Gelder darf nur in Einklang mit den Regeln des CSSF Rundschreibens 08/356 erfolgen.

dd) Das Kontrahentenrisiko eines Teilfonds gegenüber ein und derselben Partei aus einem oder mehreren Wertpapierleihgeschäften und/oder den nachstehend unter c) beschriebenen Wertpapierpensionsgeschäften darf 10% des Teilfondsvermögens nicht überschreiten, wenn die Gegenpartei ein Kreditinstitut im Sinne von Art. 41 (1) f) des Gesetzes von 2010 ist, oder 5% in anderen Fällen.

ee) Die Wertpapierleihe darf jeweils 50 % des Gesamtwertes des Wertpapierportfolios eines Teilfonds nicht überschreiten.

ff) Die Wertpapierleihe darf 30 Tage nicht überschreiten.

gg) Die unter den Punkten (ee) und (ff) genannten Beschränkungen gelten nicht, sofern dem Fonds das Recht zusteht, den Wertpapierleihvertrag zu jeder Zeit zu kündigen und die Rückerstattung der verliehenen Wertpapiere zu verlangen.

ff) Über vom Fonds geliehene Wertpapiere darf während der Zeit, in welcher sie im Besitz des Fonds sind, nicht verfügt werden, es sei denn, sie sind durch Finanzinstrumente, die den Fonds in die Lage versetzen, die geliehenen Wertpapiere zum Vertragsende rückzuerstatten, ausreichend abgesichert.

c) Wertpapierpensionsgeschäfte

Der jeweilige Teilfonds kann nebenbei Wertpapierpensionsgeschäfte eingehen, die darin bestehen, Wertpapiere zu kaufen und zu verkaufen mit der Besonderheit einer Klausel, welche dem Verkäufer das Recht vorbehält oder die Verpflichtung auferlegt, vom Erwerber die Wertpapiere zu einem Preis und in einer Frist, welche beide Parteien in ihren vertraglichen Vereinbarungen festlegen, zurückzuerwerben.

Der jeweilige Teilfonds kann als Verkäufer oder als Käufer im Rahmen von Wertpapierpensionsgeschäften sowie in einer Serie von Wertpapierpensionsgeschäften auftreten. Seine Beteiligung an derartigen Geschäften unterliegt jedoch den folgenden Bedingungen:

aa) Der betreffende Teilfonds darf Wertpapiere über ein Wertpapierpensionsgeschäft nur kaufen oder verkaufen, wenn die Gegenpartei Aufsichtsregeln unterliegt, die die CSSF als gleichwertig mit denen vom Gemeinschaftsrecht vorgeschriebenen ansieht.

bb) Während der Laufzeit eines Wertpapierpensionsgeschäftes darf der Teilfonds die gegenständlichen Wertpapiere nicht verkaufen, bevor nicht das Rückkaufrecht durch die Gegenseite ausgeübt oder die Rückkauffrist abgelaufen ist.

cc) Da der betreffende Teilfonds sich Rücknahmeanträgen auf eigene Anteile gegenüber sieht, muss er sicherstellen, dass seine Positionen im Rahmen von Wertpapierpensionsgeschäften ihn zu keiner Zeit daran hindern, seinen Rücknahmeverpflichtungen nachzukommen.

dd) Folgende Wertpapiere können über ein Wertpapierpensionsgeschäft vom betreffenden Teilfonds gekauft werden:

(i) Bankzertifikate mit kurzer Laufzeit oder Geldmarktinstrumente gemäß der Definition durch die Richtlinie 2007/16/EG vom 19. März 2007 zur Durchführung der Richtlinie 85/611/EWG des Rates zur Koordinierung der Rechts- und Verwaltungsvorschriften betreffend bestimmte OGAW im Hinblick auf die Erläuterung gewisser Definitionen;

- (ii) Schuldverschreibungen, die von einem Mitgliedstaat der OECD oder seinen Gebietskörperschaften oder von supranationalen Institutionen und Einrichtungen gemeinschaftsrechtlicher, regionaler oder weltweiter Natur begeben oder garantiert werden;
- (iii) Aktien oder Anteile, die von Geldmarktfonds begeben werden, und die einen täglichen Nettoinventarwert berechnen und mit einem AAA oder gleichwertigen Rating bewertet sind;
- (iv) Schuldverschreibungen, die von nichtstaatlichen Emittenten begeben werden und eine angemessene Liquidität bieten; und
- (v) Aktien, die an einem geregelten Markt in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder einer Wertpapierbörse eines Mitgliedstaates der OECD notiert sind oder gehandelt werden, wenn diese in einem wichtigen Index enthalten sind.

ee) Diese Wertpapiere müssen der Anlagepolitik des Teilfonds entsprechen und zusammen mit den anderen im Portfolio des Teilfonds befindlichen Wertpapieren grundsätzlich die Anlagebeschränkungen des Teilfonds einhalten.

ff) Das Kontrahentenrisiko eines Teilfonds gegenüber ein und derselben Partei aus einem oder mehreren Wertpapierpensionsgeschäften und/oder den vorstehend unter b) beschriebenen Wertpapierleihgeschäften darf 10% des Teilfondsvermögens nicht überschreiten, wenn die Gegenpartei ein Kreditinstitut im Sinne von Art. 41 (1) f) des Gesetzes von 2010 ist, oder 5% in anderen Fällen.

Wertpapierpensionsgeschäfte werden voraussichtlich nur gelegentlich eingegangen werden.

8. Risikomanagement-Verfahren

Im Rahmen des Fonds wird ein Risikomanagement-Verfahren eingesetzt, welches es der Verwaltungsgesellschaft ermöglicht, das mit den Anlagepositionen des jeweiligen Teilfonds verbundene Marktrisiko, Liquiditätsrisiko, Kontrahentenrisiko, ihren jeweiligen Anteil am Gesamtrisikoprofil des Anlageportfolios sowie alle sonstigen Risiken, einschließlich operationellen Risiken, die für den Teilfonds von Bedeutung sind, jederzeit zu überwachen und zu messen.

Im Hinblick auf Derivate wird die Gesellschaft Verfahren einsetzen, die eine präzise und unabhängige Bewertung der OTC-Derivate erlauben. Darüber hinaus stellt der Teilfonds im Hinblick auf Derivate sicher, dass das mit Derivaten verbundene Gesamtrisiko den Gesamtnettowert seines Portfolios nicht überschreitet. Bei der Berechnung dieses Gesamtrisikos werden der Marktwert der Basiswerte, das Kontrahentenrisiko, künftige Marktfluktuationen und die Liquidationsfrist der Positionen berücksichtigt.

Der Teilfonds darf als Teil der Anlagestrategie innerhalb der in vorstehend Nr. 5. e) dieses Artikels festgelegten Grenzen Anlagen in Derivaten tätigen, sofern das Gesamtrisiko der Basiswerte die Anlagegrenzen von vorstehend Nr. 5. a) bis e) dieses Artikels nicht überschreitet. Wenn der Teilfonds in indexbasierten Derivaten anlegt, müssen diese Anlagen nicht bei den Anlagegrenzen von vorstehend Nr. 5. a) bis e) dieses Artikels berücksichtigt werden. Ein Derivat, das in ein Wertpapier oder ein Geldmarktinstrument eingebettet ist, muss hinsichtlich der Bestimmungen dieser Nr. 8 mit berücksichtigt werden.

3. Abänderung von Artikel 6 der Satzung wie folgt:

Artikel 6 Die Verschmelzung der Gesellschaft mit einem anderen Organismus für gemeinsame Anlagen ("OGA")
Ein oder mehrere Teilfonds der Gesellschaft können durch Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft und, soweit gesetzlich erforderlich, gemäß den im Gesetz von 2010 sowie den anwendbaren Verwaltungsvorschriften benannten Bedingungen und Verfahren mit einem bereits bestehenden oder gemeinsam gegründeten anderen Teilfonds, anderen Luxemburger Fonds bzw. Teilfonds, einem anderen ausländischen OGAW oder einem Teilfonds eines anderen ausländischen OGAWs entweder unter Auflösung ohne Abwicklung oder unter Weiterbestand bis zur Tilgung sämtlicher Verbindlichkeiten verschmolzen werden. Der Beschluss bedarf des Anwesenheitsquorums und der Mehrheit, wie sie im Gesetz vom 10. August 1915 für Satzungsänderungen vorgesehen sind. Der Beschluss der Generalversammlung zur Verschmelzung der Gesellschaft wird entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen veröffentlicht.

Rechts-, Beratungs- oder Verwaltungskosten, die mit der Vorbereitung und der Durchführung einer Verschmelzung verbunden sind, werden nicht den betroffenen Teilfonds oder deren Anteilhabern angelastet.

Die Verschmelzung ist Gegenstand eines Prüfberichts eines Wirtschaftsprüfers und, soweit gesetzlich erforderlich, der Depotbank des Fonds.

Die Aktionäre der einzubringenden Gesellschaft haben während eines Monats das Recht, ohne Kosten die Rücknahme aller oder eines Teils ihrer Aktien zum einschlägigen Nettoinventarwert pro Aktie zu verlangen. Die Aktien der Aktionäre, welche die Rücknahme ihrer Aktien nicht verlangt haben, werden auf der Grundlage des Nettoinventarwerts pro Aktie an dem Tag des Inkrafttretens der Verschmelzung durch Aktien des aufnehmenden OGAW ersetzt. Gegebenenfalls erhalten die Aktionäre einen Spitzenausgleich. Ergänzend gelten die Vorschriften des Gesetzes von 2010.

4. Abänderung von Artikel 8 der Satzung wie folgt:

Artikel 8 Die Teilfonds

1) Die Gesellschaft besteht aus einem oder mehreren Teilfonds. Der Verwaltungsrat kann jederzeit beschließen, weitere Teilfonds aufzulegen. In diesem Fall wird der Verkaufsprospekt entsprechend angepasst.

Jeder Teilfonds gilt im Verhältnis der Aktionäre untereinander als eigenständiges Vermögen. Die Rechte und Pflichten der Aktionäre eines Teilfonds sind von denen der Aktionäre der anderen Teilfonds getrennt. Auch im Hinblick auf die Anlagen und die Anlagepolitik gemäß Artikel 4 wird jeder Teilfonds als eigener Fonds betrachtet.

5. Abänderung von Artikel 18 Punkt 5) wie folgt:
 Artikel 18 Rücknahme und Umtausch von Aktien
 5) Die Gesellschaft ist nach vorheriger Genehmigung durch die Depotbank berechtigt, die Rücknahme von Anteilen zeitweilig auszusetzen. Eine Aussetzung ist insbesondere möglich:
- Im Falle umfangreicher Rücknahmeanträge, die nicht aus den flüssigen Mitteln und zulässigen Kreditaufnahmen eines Teilfonds befriedigt werden können;
 - Sofern die Berechnung des Anteilswerts gemäß Artikel 15 zeitweilig eingestellt ist;
 - Nach Ankündigung der Auflösung des Gesellschaft zur Gewährleistung des Liquidationsverfahrens;
 - Aus anderen Gründen, die es im Interesse der Gesamtheit der Anleger des Teilfonds als gerechtfertigt und/oder geboten erscheinen lassen, z.B. wenn bei Veräußerung von Vermögensgegenständen aufgrund illiquider Märkte nicht solche Erlöse erzielt werden können, die bei normalen Marktverhältnissen erzielt würden.
6. 14. Abänderung von Artikel 37 Punkt 1) der Satzung wie folgt:
 Artikel 37 Kosten
- 1) Dem jeweiligen Teilfondsvermögen können folgende allgemeine Kosten belastet werden:
 - a) alle Steuern, die auf das Fondsvermögen des jeweiligen Teilfonds, deren Erträge und Aufwendungen zu Lasten des jeweiligen Teilfonds erhoben werden sowie alle im Zusammenhang mit den Kosten der Verwaltung und Verwahrung eventuell entstehenden Steuern;
 - b) Kosten für Rechts- und Steuerberatung, die der Gesellschaft, der Verwaltungsgesellschaft oder der Depotbank entstehen, wenn sie im Interesse der Aktionäre handeln sowie Kosten für die Geltendmachung und Durchsetzung von Rechtsansprüchen des Teilfonds einschließlich marken- und wettbewerbsrechtlicher Fragestellungen;
 - c) die Honorare der Wirtschaftsprüfer;
 - d) Kosten für die Einlösung von Ertragscheinen;
 - e) die Kosten für Währungs- und Wertpapierkurssicherung;
 - f) Erstellungs-, Druck-, Vertriebs- und Übersetzungskosten der Jahres- und Halbjahresberichte für die Aktionäre in allen notwendigen Sprachen, sowie Erstellungs-, Druck-, Vertriebs- und Übersetzungskosten von sämtlichen weiteren Berichten und Dokumenten, welche gemäß den anwendbaren Gesetzen oder Verordnungen der jeweiligen Behörden notwendig sind;
 - g) Kosten der für die Aktionäre bestimmten Veröffentlichungen inklusive der Kosten für die Bekanntmachung der Jahres- und Halbjahresberichte, der Ausgabe- und Rücknahmepreise, ggf. der Thesaurierungen bzw. Ausschüttungen, des Auflösungsberichtes sowie Kosten für die Erstellung und Verwendung eines dauerhaften Datenträgers, mit Ausnahme der Kosten für Information bei Fondsverschmelzungen und mit Ausnahme der Informationen über Maßnahmen im Zusammenhang mit Anlagegrenzverletzungen oder Berechnungsfehlern bei der Anteilwertermittlung;
 - h) ein angemessener Anteil an den Kosten für die Werbung und an solchen, welche direkt im Zusammenhang mit dem Anbieten und Verkauf von Aktien anfallen;
 - i) sämtliche Kosten und Gebühren im Zusammenhang mit dem Erwerb, der Veräußerung und der Bewertung von Vermögenswerten;
 - j) etwaige Transaktionskosten für Anteilscheingeschäfte;
 - k) Auslagen des Verwaltungsrates der Gesellschaft sowie Kosten im Zusammenhang mit Anlageausschusssitzungen;
 - l) im Zusammenhang mit der Fonds- bzw. Teilfondsauflegung entstandene Kosten; diese Kosten können über einen Zeitraum von bis zu fünf Jahren proportional belastet werden;
 - m) Kosten für die Erfüllung von Vertriebsanforderungen im Ausland, einschließlich Anzeigekosten, Kosten für aufsichtsrechtliche Bestimmungen im In- und Ausland, Rechts- und Steuerberatungskosten in diesem Zusammenhang sowie Übersetzungskosten;
 - n) Kosten für die Bekanntmachung der Besteuerungsgrundlagen und Ausstellungen von Bescheinigungen in diesem Zusammenhang;
 - o) Kosten im Zusammenhang mit Börsennotierungen;
 - p) Kosten im Zusammenhang mit der Genehmigung oder Änderung von Verkaufsprospekt und/oder Satzung;
 - q) Kosten für die Bonitätsbeurteilung eines Teilfonds durch national oder international anerkannte Ratingagenturen sowie Kosten für das Rating von Vermögensgegenständen, insbesondere das Emittentenrating von verzinslichen Wertpapieren;
 - r) Kosten zur Analyse des Anlageerfolges durch Dritte sowie Kosten für die Performance-Attribution;
 - s) Kosten für die Beauftragung von Stimmrechtsbevollmächtigungen bzw. die Ausübung von Stimmrechten auf Hauptversammlungen sowie Kosten für die Vertretung von Aktionärs- und Gläubigerrechten;
 - t) im Zusammenhang mit den an die Verwaltungsgesellschaft, die Depotbank und an die Beratungs- oder Asset Management Gesellschaft zu zahlenden Vergütungen sowie den, auf alle vorstehend genannten Aufwendungen gegebenenfalls anfallenden Steuern.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass im Zusammenhang mit der Tagesordnung ein Anwesenheitsquorum von mehr als der Hälfte des Gesellschaftskapitals festgelegt ist und dass Beschlüsse der Außerordentlichen Generalversammlung mit wenigstens Zweidrittel der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktien getroffen werden.

Die gesetzlich vorgeschriebenen Informationen für die Anteilhaber können am Gesellschaftssitz des MMW Securities Fund, SICAV in 2, Place Dargent, L-1413 Luxemburg eingesehen werden. Die Aktionäre können außerdem die Zusendung dieser Unterlagen an sich verlangen.

Der Verwaltungsrat

Der Prospekt, der vereinfachte Prospekt, die Satzung sowie die Jahres- und Halbjahresberichte können kostenlos am Sitz der Vertreterin in der Schweiz, M.M. Warburg Bank (Schweiz) AG, Parkring 12, Postfach, 8027 Zürich, bezogen werden.

Vertreter und Zahlstelle in der Schweiz: M.M. Warburg Bank (Schweiz) AG, Parkring 12, 8027 Zürich

Référence de publication: 2012101283/755/468.

Orysia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.981.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 24 août 2012 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2012.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012101285/1023/16.

NV Strategie, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.659.

Die Aktionäre der NV Strategie (die "Gesellschaft") werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, welche am 24. August 2012 um 16:30 Uhr in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
2. Anpassung des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft, um die Verlegung des Sitzes nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg widerzuspiegeln.
3. Anpassung des in Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft geregelten Zwecks der Gesellschaft wegen der Bezugnahme auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, so dass dieser wie folgt lautet:
 - "1. Ausschließlicher Zweck der Investmentgesellschaft ist die Anlage in zulässigen Vermögenswerten nach dem Grundsatz der Risikostreuung gemäß Teil II des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren ("Gesetz vom 17. Dezember 2010") mit dem Ziel einer angemessenen Wertentwicklung zugunsten der Aktionäre durch Festlegung einer bestimmten Anlagepolitik zu erwirtschaften.
 2. Die Investmentgesellschaft kann unter Berücksichtigung der im Gesetz vom 17. Dezember 2010 und im Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen) ("Gesetz vom 10. August 1915") festgelegten Bestimmungen, alle Maßnahmen treffen, die ihrem Zweck dienen oder nützlich sind."
4. Anpassung der Artikel 4, 7, 10, 21, 40 und 42 der Satzung der Gesellschaft wegen der Bezugnahme auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren.
5. Änderung des Datums der ordentlichen Generalversammlung auf den dritten Freitag im September sowie die entsprechende Anpassung des Artikels 20 der Satzung der Gesellschaft.
6. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung dieses Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen um über die Tagesordnung zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Teilnahme- und abstimmungsberechtigt sind alle Aktionäre, die der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg bis spätestens 17. August 2012 eine Bestätigung ihres Depots vorlegen können, aus der die Anzahl der Aktien im Besitz der Aktionärs hervorgeht, einschließlich der Bestätigung, dass die Aktien bis zum Tag nach der Versammlung gesperrt sind.

Alle Aktionäre, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist dann gültig, wenn es formell rechtmäßig ausgefüllt wurde und eigenhändig vom ernennenden Aktionär, oder von dessen Bevollmächtigten unterzeichnet wird und bis spätestens zum Geschäftsschluss des 17. August 2012 bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A. eingegangen ist.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A. in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg angefordert werden.

Senningerberg, im August 2012.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2012101284/8040/50.

Universal Group for Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 25.651.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 31 août 2012 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012101286/755/19.

Xenos, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.698.

Le Liquidateur a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav XENOS (en liquidation) à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue Extraordinairement qui se tiendra le 17 août 2012 à 11 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2012
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la clôture de la liquidation

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Les Actionnaires au porteur qui souhaitent participer à la présente Assemblée doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2012093921/755/24.

Fragrana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.973.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *16 août 2012* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2012.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012096412/1023/16.

LS Alloys, Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.463.

LS Alloys Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.263.

L'an deux mille douze, le douzième jour de juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

1.- LS ALLOYS S.A.. une société anonyme, constituée sous les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82463 et ayant son siège social à L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Entité Apporteuse»),

ici représentée par Monsieur Cédric PAULUS, employé, avec adresse professionnelle au 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de l'Entité Apporteuse en vertu de résolutions prises en date du 10 juillet 2012 à Steinfort.

Un extrait de ces résolutions prises par le conseil d'administration de l'Entité Apporteuse, après avoir été signé ne varietur par les mandataires et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- LS Alloys Trading S.à r.l. (anciennement Brintin Invest S.A.), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162263 et ayant son siège social à L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Entité Bénéficiaire»),

ici représentée par Monsieur Cédric PAULUS, employé, avec adresse professionnelle au 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de l'Entité Bénéficiaire en vertu de résolutions prises en date du 10 juillet 2012 à Steinfort.

Un extrait de ces résolutions prises par le conseil de gérance de l'Entité Bénéficiaire, après avoir été signé ne varietur par les mandataires et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les organes de gestion de l'Entité Apporteuse et de l'Entité Bénéficiaire (formant ensemble les «Sociétés») ont décidé, par leurs résolutions respectives précitées, de soumettre à leurs actionnaires ou associés le suivant:

PROJET D'APPORT (LE "PROJET D'APPORT")

aux termes duquel, l'Entité Apporteuse apportera, sans dissolution, sa branche d'activité principale consistant en l'importation et l'exportation, le négoce et le courtage de produits miniers et métaux et de ferroalliages, et en général de tous outillages, matériels et matériaux divers (ci-après, l'«Activité») au sens de l'article 308bis-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après, la «Loi»), tels que décrits au point a) ci-dessous, à l'Entité Bénéficiaire, moyennant l'émission de vingt-deux mille sept cent quarante-sept (22.747) parts sociales, ayant une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune, et attribution d'une soulte d'un montant de deux cent vingt-cinq Euros et dix-neuf centimes (EUR 225,19), pour un montant total de sept millions cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-quinze Euros et dix-neuf centimes (EUR 7.051.795,19), tel qu'exposé au point c) ci-dessous (l'«Apport»).

Ce Projet d'Apport est basé sur les comptes de l'Entité Apporteuse au 31 décembre 2011.

Les actionnaires de l'Entité Apporteuse et de l'Entité Bénéficiaire ont renoncé expressément aux exigences prescrites par l'article 295, paragraphe (1) sous c) de la Loi, en application de l'article 296 (2) de la Loi, de sorte qu'un état comptable arrêté à une date qui n'est pas antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du Projet d'Apport ne devra pas être produit aux actionnaires de l'Entité Bénéficiaire et de l'Entité Apporteuse.

Les termes du présent Projet d'Apport seront soumis à approbation par les actionnaires ou associés des Sociétés, réunis en assemblées générales extraordinaires prévues pour le 31 août 2012 ou à toute autre date ultérieure, qui se tiendront par-devant un notaire luxembourgeois et qui devront intervenir au plus tôt un mois après la date de dépôt et de publication du présent Projet d'Apport, conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi.

Le 31 août 2012 ou à toute date ultérieure fixée par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires ou associés des Sociétés (la "Date de Réalisation"), et suite à l'approbation de l'Apport, tel que décrit dans le présent Projet d'Apport, par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires ou associés des Sociétés par-devant un notaire luxembourgeois, l'Activité sera transférée ipso jure et sans dissolution à l'Entité Bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article 308bis-3 de la Loi et au présent Projet d'Apport.

Le présent Projet d'Apport est soumis aux règles applicables aux scissions, telles que prévues aux articles 285 à 308, à l'exception de l'article 303, de la Loi.

a. Apport de l'Activité. L'Activité se compose de l'ensemble des éléments d'actif et de passif ainsi que des droits et obligations qui y sont liés, au profit ou à charge de ladite Activité, sans exception aucune, de l'Entité Apporteuse.

Seuls les titres de l'Entité Bénéficiaire d'une valeur de trente et un mille Euros (EUR 31.000) et les éléments de passif y liés, à savoir les dettes ne portant pas intérêt à l'égard des actionnaires pour un montant total de trente et un mille Euros (EUR 31.000) sont exclus de ladite Activité.

Les éléments de l'Activité sont décrits ci-après en euros:

Actif:

Actifs immobilisés

Immobilisations corporelles

- Installations, machines et outillage 1.718,41

- Mobilier et matériel roulant 5.770,89

Immobilisations financières 75.000,00

Actifs circulants

Stocks et commandes en cours d'exécution

- Stocks 6.297.325,62

Créances à un an au plus

- Créances commerciales 7.945.943,13

- Autres créances 347.648,03

Placements de trésorerie 171.715,06

Valeurs disponibles 4.788.338,59

Total de l'actif: 19.633.459,73

Passif:

Dettes

Dettes à un an au plus

- Dettes financières

Etablissement de crédit 10.025.224,96

- Dettes commerciales

Fournisseurs 1.747.671,16

- Dettes fiscales et sociales

Impôts	374.098,54
Rémunérations et charges sociales	429.819,88
Comptes de régularisation	4.850
Total du passif:	<u>12.581.664,54</u>
Total de l'actif net:	7.051.795,19

b. Conditions et Effets de l'apport de l'Activité d'un point de vue juridique. A la Date de Réalisation et sous réserve de l'approbation de l'apport de l'Activité tel que décrit dans le présent Projet d'Apport par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires ou associés des Sociétés, l'Activité sera transférée ipso jure et sans dissolution à l'Entité Bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article 308bis-3 de la Loi et au présent Projet d'Apport.

A compter de la Date de Réalisation et sous réserve des mêmes conditions que ci-dessus, l'ensemble des droits et obligations de l'Entité Apporteuse vis-à-vis de tiers seront repris par l'Entité Bénéficiaire qui assumera comme ses dettes propres l'ensemble des dettes et obligations de paiement à la charge de l'Entité Apporteuse.

A partir de la Date de Réalisation, l'ensemble des contrats conclus entre l'Entité Apporteuse et ses cocontractants, incluant notamment l'ensemble des contrats de travail conclus entre l'Entité Apporteuse et les employés, seront repris par l'Entité Bénéficiaire qui supportera et fera son affaire de l'ensemble des dettes et obligations de paiement en résultant. Le nombre total d'employés de l'Entité Apporteuse qui seront transférés à l'Entité Bénéficiaire lors de l'Apport est de trois (3).

L'Entité Bénéficiaire acquerra la propriété ainsi que la possession de l'ensemble des éléments d'actif et de passif apportés en relation avec l'Activité à compter de la Date de Réalisation.

L'Entité Bénéficiaire déclara avoir une parfaite connaissance des situations actives et passives de l'Activité apportée et de ne pas exiger de précisions plus détaillées.

L'Entité Bénéficiaire acceptera, à la Date de Réalisation, les éléments d'actif et de passif apportés en relation avec l'Activité, en l'état dans lequel ils se trouvent, sans pouvoir exercer aucun droit de recours à l'encontre de l'Entité Apporteuse, notamment pour insolvabilité des débiteurs. L'Entité Bénéficiaire acquittera tous impôts, contributions, taxes, frais, primes et cotisations d'assurance, et généralement l'ensemble des charges, ordinaires ou extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever à compter de la Date de Réalisation, les biens apportés et qui sont inhérents à leur propriété ainsi qu'à leur usage.

L'Entité Bénéficiaire devra, à compter de la Date de Réalisation, exécuter tous contrats, accords, traités, marchés, compromis d'achat et vente, engagements précontractuels ainsi que tous autres engagements quelconques contractés par l'Entité Apporteuse en relation avec l'Activité apportée, en particulier ceux conclus avec les clients, les fournisseurs et les créanciers, ainsi que de toute police d'assurance quels que soient les risques couverts, et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant, à ses propres risques et périls, et sans qu'elle ne puisse exercer un quelconque recours à l'encontre de l'Entité Apporteuse.

L'Entité Bénéficiaire devra se conformer au droit applicable et faire son affaire personnelle de toutes les autorisations qui pourraient être nécessaires, le cas échéant, à l'effet d'exercer l'Activité.

Les éléments d'actif apportés dans le cadre de l'Activité sont apportés à l'Entité Bénéficiaire avec l'ensemble des sûretés y attachées. L'Entité Bénéficiaire est par conséquent subrogée, sans novation, dans tous les droits, tant réels que personnels de l'Entité Apporteuse relatifs à l'Activité, à l'encontre de l'ensemble des débiteurs.

Cette substitution s'applique particulièrement aux privilèges, hypothèques, actions résolutoires, saisies, gages et nantissements. L'Entité Bénéficiaire est autorisée à requérir ou à consentir à ses propres frais, toutes significations formelles, mentions, inscriptions, renouvellements ou mainlevées d'inscriptions de privilèges, d'hypothèques, de saisies, ainsi que tous rangs, postpositions ou subrogations.

L'Entité Bénéficiaire acquittera, en lieu et place de l'Entité Apporteuse l'ensemble des éléments de passif relatifs à l'Activité et assumera notamment les paiements d'intérêts, amortissements, ainsi que le remboursement de tous prêts contractés par l'Entité Apporteuse dans le cadre de l'Activité, conformément aux termes et conditions convenus entre cette dernière et ses créanciers.

L'Entité Bénéficiaire reprendra, pour le compte de l'Entité Apporteuse l'ensemble des engagements pris par l'Entité Apporteuse résultant de l'ensemble des éléments de passif visé ci-avant.

L'Entité Bénéficiaire tiendra l'Entité Apporteuse indemne de tous paiements que cette dernière serait amenée à faire en l'acquit de ce passif et elle garantit l'Entité Apporteuse contre toute action dirigée contre cette dernière en raison d'obligations incombant à l'Entité Bénéficiaire suite à l'Apport de l'Activité.

c. Rémunération de l'apport de l'Activité. L'Activité sera apportée par l'Entité Apporteuse à l'Entité Bénéficiaire à sa valeur comptable, moyennant l'émission de vingt-deux mille sept cent quarante-sept (22.747) parts sociales, ayant une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune, et attribution d'une soulte d'un montant de deux cent vingt-cinq Euros et dix-neuf centimes (EUR 225,19), pour un montant total de sept millions cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-quinze Euros et dix-neuf centimes (EUR 7.051.795,19), lequel montant correspond à la valeur nette comptable de l'Activité.

d. Aspects fiscaux. L'Entité Apporteuse et l'Entité Bénéficiaire déclarent expressément placer l'Apport de l'Activité tel que décrit ci-avant sous le régime de neutralité fiscale prescrit en matière d'impôt sur le revenu par l'article 59 de la loi modifiée d'impôt sur le revenu du 4 décembre 1967.

L'ensemble des éléments d'actif et de passif objet de l'Apport seront ainsi évalués à leur valeur comptable dans le chef des Sociétés.

e. Date de prise d'effet de l'apport de l'Activité d'un point de vue comptable et fiscal. D'un point de vue comptable et fiscal, l'apport de l'Activité sera considéré comme effectif à compter du 1^{er} septembre 2012.

Les nouvelles parts sociales de l'Entité Bénéficiaire donneront droit à l'Entité Apporteuse à une participation aux bénéfices réalisés par l'Entité Bénéficiaire dès la Date de Réalisation.

f. Avantages Particuliers. Ni les actionnaires de l'Entité Apporteuse, ni les associés de l'Entité Bénéficiaire ne bénéficient de droits spéciaux.

Aucun avantage particulier ou bénéfice de toute sorte ne sera attribué aux administrateurs, aux gérants, aux commissaires des Sociétés, en rapport avec et comme conséquence de l'apport de l'Activité.

Suit le Bilan de l'Entité Apporteuse au 31 décembre 2011 intitulé Annexe 1, signée («ne varietur») par le comparant et le notaire instrumentant, lequel restera annexée aux présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à l'Entité Apporteuse et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.300,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cédric PAULUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2012. Relation GRE/2012/2649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 juillet 2012.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2012091236/173.

(120127026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

A.T.T.C. Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 60.319.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012084140/11.

(120118957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Arminius Astoria (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.352.

—

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de M. Peter Jaewook Jun, gérant de la Société, est désormais établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Il est également porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de M. Adrian Thomas James Moll, gérant de la Société, est désormais établie à First Island House, Peter Street, St Helier, Jersey, JE4 8SG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 2 juillet 2012.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2012084161/17.

(120119010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Arminius Sports (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.533.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de Mr. Peter Jaewook Jun, gérant de la Société, est désormais établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Il est également porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de Mr. Adrian Thomas James Moll, gérant de la Société, est désormais établie à First Island House, Peter Street, St Helier, Jersey, JE4 8SG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 juillet 2012.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2012084164/17.

(120119040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Bajo Aragón I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.307.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 juillet 2012

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BAJO ARAGÓN I S. à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012084216/16.

(120119006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

BI Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.116.

Monsieur Dan Johan LINDBERG a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 5 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

BI SICAV
Signature

Référence de publication: 2012084221/13.

(120118842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Intelsat (Luxembourg) Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 312.423.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.304.

In the year two thousand and twelve, on the first day of the month of August.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Intelsat (Gibraltar) Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Gibraltar having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar and registered with the Gibraltar Trade and Companies Register under the number 96556 (the "Sole Shareholder"), being the Sole Shareholder of INTELSAT (LUXEMBOURG) FINANCE COMPANY S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 117304, incorporated on 14 June 2006 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1596 of 23 August 2006, the articles of association of which have been amended several times and for the last time on 29 December 2010 pursuant to a deed of Me Joseph Gloden, notary then residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 48 of 11 January 2011,

represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, pursuant to a proxy dated 30 July 2012, which proxy will be registered together with the present deed after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the three million one hundred twenty-four thousand two hundred thirty-five (3,124,235) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items set forth below.

II. On 20 June 2012, the board of managers of the Company has approved the common draft terms of merger dated 20 June 2012 (the "Merger Proposal") established in accordance with Article 261 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, and has confirmed the Company's interest in the merger through the absorption of the Company by INTELSAT LUXEMBOURG INVESTMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 169491 (the "Absorbing Company" and together with the Company, the "Merging Companies").

III. The items on which resolutions were to be passed were as follows:

1. Acknowledgement and approval of the merger proposal dated 20 June 2012 (including the exchange ratio contained therein) regarding the merger through the absorption of the Company by the Absorbing Company (as defined in such merger proposal), according to article 259 of the law of 10 August 1915 on commercial companies by the universal transfer, following the Company's dissolution without liquidation, of all assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company, and approval of such merger, in accordance with article 261 and seq. of the same law;

2. Acknowledgement and approval of the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company in consideration of the issue by the Absorbing Company of three million one hundred twenty-four thousand two hundred thirty-five (3,124,235) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each to the Sole Shareholder, allocation of the balance between the net asset value of the Company and the nominal value of the new shares so issued;

3. Acknowledgement and approval of the effective date of the merger as set forth in the merger proposal;

4. Acknowledgement and approval of the consequences of the merger provided by article 274 of the law of 10 August 1915 on commercial companies including *inter alia* the winding-up of the Company as from the effective date of the merger, and the cancellation of all the shares in issue of the Company.

IV. The provisions on mergers of the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law") have been fulfilled as follows:

a. Publication of the Merger Proposal on 30 June 2012 in the Mémorial number 1649, being at least one (1) month before the date of the present Sole Shareholder decision which is to decide on the Merger Proposal;

b. Waiver of the report by the board of managers of each of the Merging Companies as well as the report by an independent expert on the merger in accordance with articles 265(3) respectively 266(5) of the Law pursuant to a resolution dated 20 June 2012 of the sole shareholder of each of the Merging Companies;

c. Deposit of the documents required by article 267(1) of the Law (namely the Merger Proposal and the annual accounts of the last three (3) financial years of the Company as well as accounts of the Absorbing Company as of 30 June 2012) at the registered office of each of the Merging Companies at least one (1) month before the date of the decision of the sole shareholder of each of the Merging Companies.

Thereafter, the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had appropriate and sufficient knowledge of the Merger Proposal providing for the absorption of the Company by the Absorbing Company.

The merger will be implemented by universal transfer of all assets and liabilities of the Company, without exception and reserves, to the Absorbing Company.

The Sole Shareholder noted that the Merger Proposal had been approved by the board of managers of each of the Company and the Absorbing Company on 20 June 2012 and had been published in the Mémorial number 1649 of 30 June 2012 in accordance with article 262 of the Law.

The Sole Shareholder resolved to approve and, to the extent necessary, ratify the Merger Proposal of the Company as published in the Mémorial in all its provisions and in its entirety, without exception or reserves.

The Sole Shareholder resolved to approve the share exchange ratio as set forth in the Merger Proposal.

The Sole Shareholder resolved to approve and realise the merger by the universal transfer by the Company following its dissolution without liquidation of all its assets and liabilities to the Absorbing Company, in accordance with articles 259 and 274 of the Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve that in consideration of the universal transfer of all assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company, the Absorbing Company shall issue three million one hundred and twenty-four thousand two hundred and thirty-five (3,124,235) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder acknowledged that the balance between the net asset value of the Company and the nominal value of the new shares to be issued by the Absorbing Company shall be allocated.

Third resolution

The Sole Shareholder noted and resolved to approve that the merger is effective, from an accounting point of view, as from 1st August 2012 and from a legal perspective as from the date of the last shareholder decision approving the merger, without prejudice to the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledged and resolved to approve the consequences of the merger provided by article 274 of the Law including inter alia the winding-up of the Company as from the effective date of the merger, and the cancellation of all the shares in issue of the Company so that further to the resolution of the sole shareholder of the Absorbing Company to approve the merger to be passed hereafter, the Company ceases to exist and all assets and liabilities are transferred to the Absorbing Company.

Statements

The undersigned notary stated the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Absorbing Company and the Company, and the Merger Proposal.

The undersigned notary therefore stated that all deeds and formalities required for such merger have been legally and validly accomplished.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately € 1,200.-.

There being no further items on the agenda,

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Intelsat (Gibraltar) Limited, une société constituée et existant sous les lois de Gibraltar ayant son siège social au Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 96556 (l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique de INTELSAT (LUXEMBOURG) FINANCE COMPANY S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117304, constituée le 14 juin 2006 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1596 du 23 août 2006, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 29 décembre 2010 selon un acte de Maître Joseph Gloden, alors notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial 48 du 11 janvier 2011,

représentée par Me Sascha Nolte, maître en droit, conformément à une procuration en date du 30 juillet 2012 qui sera enregistrée avec le présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les trois millions cent vingt-quatre mille deux cent trente-cinq (3.124.235) parts sociales émises par la Société de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises sur les points ci-après.

II. Le 20 juin 2012, le conseil de gérance de la Société a approuvé le projet de fusion daté du 20 juin 2012 (le «Projet de Fusion») établi conformément à l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et a confirmé l'intérêt de la Société de fusionner avec, par absorption de la Société par, INTELSAT LUXEMBOURG INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169491 (la «Société Absorbante» et, ensemble avec la Société, les «Sociétés Fusionnantes»).

III. Les points sur lesquels des résolutions devaient être prises étaient les suivants:

1. Prise de connaissance et approbation du projet de fusion daté du 20 juin 2012 (y compris le taux d'échange y étant inclus) relatif à la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante (comme définie dans ce projet de fusion) conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par le transfert universel, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, de tous les avoirs et passifs de la Société à la Société Absorbante, et approbation de cette fusion conformément à l'article 261 et suivants de la même loi;

2. Prise de connaissance et approbation de l'apport de tous les avoirs, actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante en contrepartie de l'émission par la Société Absorbante de trois millions cent vingt-quatre mille deux cent trente-cinq (3.124.235) parts sociales avec une valeur nominale de cent Dollars des États-Unis (USD 100) chacune à l'Associé Unique, allocation du solde entre les avoirs nets de la Société et la valeur nominale des nouvelles parts sociales ainsi émises;

3. Prise de connaissance et approbation de la date d'effet telle qu'indiquée dans le projet de fusion;

4. Prise de connaissance et approbation des conséquences de la fusion selon l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comprenant entre autres la dissolution et liquidation de la Société avec effet à partir de la date d'effet de la fusion, et l'annulation de toutes les parts sociales émises de la Société.

IV. Les conditions des dispositions relatives aux fusions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») ont été remplies comme suit:

a. Publication du Projet de Fusion le 30 juin 2012 au Mémorial numéro 1649, étant au moins un (1) mois avant la date de la présente décision de l'Associé Unique lors de laquelle ce dernier décide sur le Projet de Fusion;

b. Renonciation du rapport du conseil de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ainsi que du rapport par l'expert indépendant sur la fusion conformément aux articles 265(3) respectivement 266(5) de la Loi suivant une résolution datée du 20 juin 2012 de l'associé unique de chacune des Sociétés Fusionnantes;

c. Dépôt des documents requis par l'article 267(1) de la Loi (à savoir le Projet de Fusion et les comptes annuels des trois (3) dernières années fiscales de la Société ainsi que les comptes de la Société Absorbante du 30 juin 2012) au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes au moins un (1) mois avant la date de la décision de l'associé unique de chacune des Sociétés Fusionnantes.

A la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été passées par l'Associé Unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il avait une connaissance appropriée et suffisante du Projet de Fusion relatif à l'absorption de la Société par la Société Absorbante.

La fusion sera mise en œuvre par le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société, sans exception et réserves, à la Société Absorbante.

L'Associé Unique a pris connaissance du fait que le Projet de Fusion a été approuvé par le conseil de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes le 20 juin 2012 et a été publié au Mémorial numéro 1649 du 30 juin 2012 conformément à l'article 262 de la Loi.

L'Associé Unique a décidé d'approuver et, si nécessaire, ratifier le Projet de Fusion de la Société comme publié au Mémorial dans toutes ses dispositions et son entièreté, sans exception ou réserves.

L'Associé Unique a décidé d'approuver le taux d'échange comme indiqué dans le Projet de Fusion.

L'Associé Unique a décidé d'approuver et de réaliser la fusion par transfert universel par la Société, suite à sa dissolution sans liquidation, de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante conformément aux articles 259 et 274 de la Loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver qu'en contrepartie du transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante, la Société Absorbante devra émettre trois millions cent vingt-quatre mille deux cent trente-cinq (3.124.235) parts sociales avec une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune, à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a pris connaissance que le solde entre les avoirs nets de la Société et la valeur nominale des nouvelles parts sociales à émettre par la Société Absorbante, seront à allouer.

Troisième résolution

L'Associé Unique a pris connaissance et a décidé d'approuver que la fusion est effective, d'un point de vue comptable, à partir du 1^{er} août 2012, et d'un point de vue légal à partir de la date de la dernière décision approuvant la fusion, sous réserve des dispositions de l'article 273 de la Loi relatives aux effets de la fusion vis-à-vis des tiers.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a pris connaissance et a décidé d'approuver les conséquences de la fusion selon l'article 274 de la Loi comprenant entre autres la dissolution et liquidation de la Société avec effet à partir de la date d'effet de la fusion, et l'annulation de toutes les parts sociales émises de la Société, de sorte que suite à la décision de l'associé unique de la Société Absorbante approuvant la fusion qui devra avoir lieu suite à la présente, la Société arrêtera d'exister et tous les actifs et passifs seront transférés à la Société Absorbante.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion exécutés par la Société et la Société Absorbante, ainsi que du Projet de Fusion.

Le notaire soussigné a ainsi constaté que tous les actes et formalités requis pour cette fusion ont été accomplis de manière légale et valable.

Coûts et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à € 1.200,-.

Plus rien n'étant à la l'ordre du jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de cette même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S.Nolte, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2012. Relation: EAC/2012/10297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099397/209.

(120136511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 89.603.

EXTRAIT

Il résulte des actes notariés datés du 25 juin 2012, que les deux associés, Bodycote Luxembourg Quench Sàrl et Bodycote Luxembourg Sealed Sàrl ont été liquidées et radiées du RCS, dès lors les 147 parts détenues par chacun des deux associés ont été transférées à la Société, cette dernière auto-détenant 294 parts.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012084223/14.

(120119009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

BP Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 162.206.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Gérant Unique tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012084224/12.

(120118922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Cranjo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 132.381.

—
Extrait des résolutions adoptées par L'actionnaire

Il résulte des résolutions de l'actionnaire signées le 15 mars 2012 que:

- Madame INFANGER Sylvia a été révoquée avec effet au 1^{er} mars 2012.

L'actionnaire décide de la nomination d'un nouveau gérant B pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} Mars 2012.

- Monsieur PAUCHOT Sébastien, né le 1^{er} mars 1976 à Paris (F) avec adresse professionnelle au siège social de la société, au 208 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

L'actionnaire confirme que Messieurs KALACH ATRI José, KALACH ATRI Rafael, KALACH ATRI Alfredo, UNSWORTH J. Bradley et ANG Kuy Ly restent gérants.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012084246/19.

(120118877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Cranjo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.637,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.715.

—
Extrait des résolutions adoptées par L'actionnaire

Il résulte des résolutions de l'actionnaire signées le 15 mars 2012 que:

- Madame INFANGER Sylvia a été révoquée avec effet au 1^{er} mars 2012.

L'actionnaire décide de la nomination d'un nouveau gérant B pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} Mars 2012.

- Monsieur PAUCHOT Sébastien, né le 1^{er} mars 1976 à Paris (F) avec adresse professionnelle au siège social de la société, au 208 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

L'actionnaire confirme que Messieurs KALACH ATRI José, KALACH ATRI Rafael, UNSWORTH J. Bradley et ANG Kuy Ly restent gérants.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012084247/19.

(120118874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Cashel Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.221.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 21 mai 2012:

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes étant échus, l'Assemblée décide:

De nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

De nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASHEL LIMITED

Référence de publication: 2012084256/20.

(120118911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Chauffage Nuddelsfabrik S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.350,00.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.252.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Dudelange le 24 avril 2012 à 18.30 heures

L'assemblée renouvelle les mandats de Messieurs Paul ENSCH, Michel MARCHAND en tant qu'administrateurs, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012.

Suite à la démission de Monsieur Louis CARVALHO au sein du conseil d'administration, l'assemblée nomme:

Madame Leila BURKHART

2, Op der Nuddelsfabrik

L-3424 Dudelange

en tant qu'administrateur pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012.

L'assemblée mandate en tant que commissaire aux comptes:

HRT REVISION S.A.

163, rue du Kiem

L-8030 Strassen

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Daniel MACHADO.

Référence de publication: 2012084261/25.

(120118941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Intelsat Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 312.443.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.491.

In the year two thousand and twelve, on the first day of the month of August.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Intelsat (Gibraltar) Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Gibraltar having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar and registered with the Gibraltar Trade and Companies Register under the number 96556 (the "Sole Shareholder"), being the Sole Shareholder of INTELSAT LUXEMBOURG INVESTMENT S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 169491, incorporated on 19 June 2012 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1584 of 25 June 2012 the articles of association of which have not been amended since its incorporation, represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, pursuant to a proxy dated 30 July 2012, which proxy will be registered together with the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the twenty thousand (20,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items set forth below.

II. On 20 June 2012, the board of managers of the Company has approved the common draft terms of merger dated 20 June 2012 (the "Merger Proposal") established in accordance with Article 261 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, and has confirmed the Company's interest in the merger through the absorption by the Company of INTELSAT (LUXEMBOURG) FINANCE COMPANY S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 117304 (the "Absorbed Company" and together with the Company, the "Merging Companies").

III. The items on which resolutions are to be passed were as follows:

1. Acknowledgement and approval of the merger proposal dated 20 June 2012 (including the exchange ratio contained therein) regarding the merger through the absorption by the Company of the Absorbed Company (as defined in such merger proposal) according to article 259 of the law of 10 August 1915 on commercial companies by the universal transfer, following the dissolution without liquidation of the Absorbed Company, of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, and approval of such merger, in accordance with article 261 and seq. of the same law;

2. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to three hundred twelve million four hundred forty-three thousand five hundred US Dollars (USD 312,443,500) by the issue of three million one hundred twenty-four thousand two hundred thirty-five (3,124,235) shares of a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each to the sole shareholder of the Absorbed Company, in consideration of the universal transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, with the balance between the net asset value of the Absorbed Company and the new shares so issued being allocated to the legal reserve of the Company so as to represent ten percent (10%) of its new issued share capital and the remainder to the share premium account of the Company; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company to read as follow:

" Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at three hundred twelve million four hundred forty-three thousand five hundred US Dollars (USD 312,443,500) divided into three million one hundred twenty-four thousand four hundred thirty-five (3,124,435) shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Any available share premium or other available reserves shall be distributable."

3. Acknowledgement and approval of the effective date of the merger as set forth in the merger proposal.

IV. The merger pursuant to the Merger Proposal has been approved by an extraordinary decision of the sole shareholder of the Absorbed Company on the same day as, but prior to, the present decision before the undersigned notary.

V. The provisions on mergers of the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law") have been fulfilled as follows:

a. Publication of the Merger Proposal on 30 June 2012 in the Mémorial number 1649, being at least one (1) month before the date of the present Sole Shareholder decision which is to decide on the Merger Proposal;

b. Waiver of the report by the board of managers of each of the Merging Companies as well as the report by an independent expert on the merger in accordance with articles 265(3) respectively 266(5) of the Law pursuant to a resolution dated 20 June 2012 of the sole shareholder of each of the Merging Companies;

c. Deposit of the documents required by article 267(1) of the Law (namely the Merger Proposal and the annual accounts of the last three (3) financial years of the Absorbed Company as well as accounts of the Company as of 30 June 2012) at the registered office of each of the Merging Companies at least one (1) month before the date of the decision of the sole shareholder of each of the Merging Companies.

Thereafter, the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had appropriate and sufficient knowledge of the Merger Proposal providing for the absorption of the Absorbed Company by the Company.

The merger will be implemented by universal transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder noted that the Merger Proposal had been approved by the board of managers of each of the Company and the Absorbed Company on 20 June 2012 and had been published in the Mémorial number 1649 of 30 June 2012 in accordance with article 262 of the Law.

The Sole Shareholder resolved to approve and, to the extent necessary, ratify the Merger Proposal of the Company as published in the Mémorial in all its provisions and in its entirety, without exception or reserves.

The Sole Shareholder resolved to approve the share exchange ratio provided in the Merger Proposal.

The Sole Shareholder resolved to approve and realise the merger by the universal transfer by the Absorbed Company following its dissolution without liquidation of all its assets and liabilities to the Company, in accordance with articles 259 and 274 of the Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to three hundred twelve million four hundred forty-three thousand five hundred US Dollars (USD 312,443,500) by the issue of three million one hundred twenty-four thousand two hundred thirty-five (3,124,235) new shares of a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each, in consideration of the universal transfer by the sole shareholder of the Absorbed Company of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, pursuant to the share exchange ratio set forth in the Merger Proposal.

The Sole Shareholder acknowledged and confirmed that the net asset value of the Absorbed Company is higher than the capital increase amount as per this resolution, and resolved that the balance between the net asset value of the Absorbed Company and the nominal value of the new shares so issued, shall be allocated to the legal reserve of the Company so as to represent ten percent (10%) of its new issued share capital, and the remainder shall be allocated to the share premium account of the Company.

The new shares so issued are entirely subscribed by the Sole Shareholder in its capacity as sole shareholder of the Absorbed Company.

As a consequence, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as set forth in the above agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder noted and resolved to approve that the merger is effective, from an accounting perspective as from 1st August 2012 and from a legal perspective as from the date of the last decision of the sole shareholder of the Merging Companies, being the present decision, approving the merger without prejudice to the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the merger towards third parties.

The Sole Shareholder acknowledged and resolved to approve that the transactions of the Absorbed Company will be treated for accounting purposes as being those of the Company as from 1st August 2012.

Statements

The undersigned notary stated the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Absorbed Company and the Company, and the Merger Proposal.

The undersigned notary therefore stated that all deeds and formalities required for such merger have been legally and validly accomplished.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately 12.700- EUR.

There being no further items on the agenda,

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Intelsat (Gibraltar) Limited, une société constituée et existant sous les lois de Gibraltar ayant son siège social au Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 96556 (l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique de INTELSAT LUXEMBOURG INVESTMENT S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169491, constituée le 19 juin 2012 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1584 du 25 juin 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution, représentée par Me Sascha Nolte, maître en droit, conformément à une procuration en date du 30 juillet 2012 qui sera enregistrée avec le présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les vingt mille (20.000) parts sociales émises par la Société de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises sur les points ci-après.

II. Le 20 juin 2012, le conseil de gérance de la Société a approuvé le projet de fusion daté du 20 juin 2012 (le «Projet de Fusion») établi conformément à l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et a confirmé l'intérêt de la Société de fusionner avec, par absorption par la Société de, INTELSAT (LUXEMBOURG) FINANCE COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117304 (la «Société Absorbée» et, ensemble avec la Société, les «Sociétés Fusionnantes»).

III. Les points sur lesquels des résolutions devaient être prises étaient les suivants:

1. Prise de connaissance et approbation du projet de fusion daté du 20 juin 2012 (y compris le taux d'échange y étant inclus) relatif à la fusion par absorption par la Société de la Société Absorbée (comme définie dans ce projet de fusion) conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par le transfert universel, suite à la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, de tous les avoirs et passifs de la Société Absorbée à la Société, et approbation de cette fusion conformément à l'article 261 et suivants de la même loi;

2. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de vingt mille Dollars des États-Unis (USD 20.000) à trois cent douze millions quatre cent quarante-trois mille cinq cent Dollars des États-Unis (USD 312.443.500) par l'émission de trois millions cent vingt-quatre mille deux cent trente-cinq (3.124.235) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des États-Unis (USD 100) chacune à l'associé unique de la Société Absorbée, en contrepartie du transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, avec le solde entre les avoirs nets de la Société Absorbée et les nouvelles parts sociales ainsi émises à allouer à la réserve légale de la Société afin de représenter dix pour-cent (10%) de son nouveau capital social et le reste à la prime d'émission de la Société; modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent douze millions quatre cent quarante-trois mille cinq cents dollars des États-Unis (USD 312.443.500) divisé en trois millions cent vingt-quatre mille quatre cent trente-cinq (3.124.435) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des États-Unis (USD 100) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts. La Société peut, dans la mesure ou sous les conditions permises par la loi, procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

3. Prise de connaissance et approbation de la date d'effet telle qu'indiquée dans le projet de fusion.

IV. La fusion conformément au Projet de Fusion a été approuvée par une décision extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbée le même jour que, mais avant, la présente décision par-devant le notaire soussigné.

V. Les conditions des dispositions relatives aux fusions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») ont été remplies comme suit:

a. Publication du Projet de Fusion le 30 juin 2012 au Mémorial numéro 1649, étant au moins un (1) mois avant la date de la présente décision de l'Associé Unique lors de laquelle ce dernier décide sur le Projet de Fusion;

b. Renonciation du rapport du conseil de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ainsi que du rapport par l'expert indépendant sur la fusion conformément aux articles 265(3) respectivement 266(5) de la Loi suivant une résolution datée du 20 juin 2012 de l'associé unique de chacune des Sociétés Fusionnantes;

c. Dépôt des documents requis par l'article 267(1) de la Loi (à savoir le Projet de Fusion et les comptes annuels des trois (3) dernières années fiscales de la Société Absorbée ainsi que les comptes de la Société du 30 juin 2012) au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes au moins un (1) mois avant la date de la décision de l'associé unique de chacune des Sociétés Fusionnantes.

A la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été passées par l'Associé Unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il avait une connaissance appropriée et suffisante du Projet de Fusion relatif à l'absorption de la Société Absorbée par la Société.

La fusion sera mise en œuvre par le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, sans exception et réserves, à la Société.

L'Associé Unique a pris connaissance du fait que le Projet de Fusion a été approuvé par le conseil de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes le 20 juin 2012 et a été publié au Mémorial numéro 1649 du 30 juin 2012 conformément à l'article 262 de la Loi.

L'Associé Unique a décidé d'approuver et, si nécessaire, ratifier le Projet de Fusion de la Société comme publié au Mémorial dans toutes ses dispositions et son entièreté, sans exception ou réserves.

L'Associé Unique a décidé d'approuver le taux d'échange comme indiqué dans le Projet de Fusion.

L'Associé Unique a décidé d'approuver et de réaliser la fusion par transfert universel par la Société Absorbée, suite à sa dissolution sans liquidation, de tous ses actifs et passifs à la Société conformément aux articles 259 et 274 de la Loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de vingt mille Dollar des États-Unis (USD 20.000) à trois cent douze millions quatre cent quarante-trois mille cinq cents Dollars des États-Unis (USD 312.443.500) par l'émission de trois millions cent vingt-quatre mille deux cent trente-cinq (3.124.235) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des États-Unis (USD 100) chacune, en contrepartie du transfert universel par l'associé unique de la Société Absorbée de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société conformément au taux d'échange indiqué dans le Projet de Fusion

L'Associé Unique a pris connaissance et a confirmé que la valeur nette des avoirs de la Société Absorbée est plus élevée que le montant de l'augmentation du capital selon cette résolution, et a décidé que le solde entre les avoirs nets de la Société Absorbée et la valeur nominale des nouvelles parts sociales ainsi émises, est à allouer à la réserve légale de la Société afin de représenter dix pourcent (10%) de son nouveau capital social, et le reste est à allouer à la prime d'émission de la Société.

Les nouvelles parts sociales ainsi émises sont entièrement souscrites par l'Associé Unique en sa qualité de l'associé unique de la Société Absorbée.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société ayant la teneur comme indiqué dans l'ordre du jour ci-dessus.

Troisième résolution

L'Associé Unique a pris connaissance et a décidé d'approuver que la fusion est effective, d'un point de vue comptable, à partir du 1^{er} août 2012, et d'un point de vue légal à partir de la date de la dernière décision de l'associé unique des Sociétés Fusionnantes, étant la présente décision, approuvant la fusion, sous réserve des dispositions de l'article 273 de la Loi relatives aux effets de la fusion vis-à-vis des tiers.

L'Associé Unique a pris connaissance et a décidé d'approuver que les transactions de la Société Absorbée seront traitées aux fins comptables comme étant celles de la Société à partir du 1^{er} août 2012.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion exécutés par la Société Absorbée et la Société, ainsi que du Projet de Fusion.

Le notaire soussigné a ainsi constaté que tous les actes et formalités requis pour cette fusion ont été accomplis de manière légale et valable.

Coûts et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à 12.700.-EUR

Plus rien n'étant à la l'ordre du jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de cette même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Nolte, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2012. Relation: EAC/2012/10298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME- délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099398/236.

(120136510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Darmo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 132.377.

—
Extrait des résolutions adoptées par L'actionnaire

Il résulte des résolutions de l'actionnaire signées le 15 mars 2012 que:

- Madame INFANGER Sylvia a été révoquée avec effet au 1^{er} mars 2012.

L'actionnaire décide de la nomination d'un nouveau gérant B pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} Mars 2012.

- Monsieur PAUCHOT Sébastien, né le 1^{er} mars 1976 à Paris (F) avec adresse professionnelle au siège social de la société, au 208 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

L'actionnaire confirme que Messieurs KALACH MIZRAHI Adolfo, KALACH MIZRAHI David, KALACH MIZRAHI Marcos, KALACH MIZRAHI Rafael, UNSWORTH J. Bradley et ANG Kuy Ly restent gérants.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012084282/19.

(120118891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Darmo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.120,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.716.

—
Extrait des résolutions adoptées par L'actionnaire

Il résulte des résolutions de l'actionnaire signées le 15 mars 2012 que:

- Madame INFANGER Sylvia a été révoquée avec effet au 1^{er} mars 2012.

L'actionnaire décide de la nomination d'un nouveau gérant B pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} Mars 2012.

- Monsieur PAUCHOT Sébastien, né le 1^{er} mars 1976 à Paris (F) avec adresse professionnelle au siège social de la société, au 208 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

L'actionnaire confirme que Messieurs KALACH MIZRAHI Adolfo, KALACH MIZRAHI Rafael, UNSWORTH J. Bradley et ANG Kuy Ly restent gérants.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012084283/19.

(120118880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Citerna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 148.435.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 05 juillet 2012

Résolution:

1. Le siège social de la société Citerna S.A., est transféré au 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084265/12.

(120118858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Denama Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 161.672.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Gérant Unique tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012084289/12.

(120118906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

G.A.F.C., Générale Alimentaire Financière et Commerciale, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 60.222.

—
L'an deux mille douze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8009 Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Conseil d'Administration de la société «GENERALE ALIMENTAIRE FINANCIERE ET COMMERCIALE, en abrégé, G.A.F.C.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60.222, constituée suivant acte notarié du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 603 du 31 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 17 mai 2002 publié au Mémorial C numéro 1146 du 30 juillet 2002, (la «Société» ou la «Société Absorbante»),

en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes d'une résolution dudit Conseil d'Administration, prise lors de sa réunion du 23 mai 2012;

une copie desdites résolutions du Conseil d'Administration est restée annexée au projet de fusion reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 25 mai 2012.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 25 mai 2012, publié au Mémorial C, numéro 1469 du 13 juin 2012, la Société, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante») et la société «PL INVEST S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 89A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87.568, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mai 2002 publié au Mémorial C, numéro 1189 du 8 août 2002 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour, en tant que société absorbée (la «Société Absorbée») ont projeté de fusionner;

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;

- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante. De plus, la Société Absorbante exécutera à partir de ce jour tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à cette date et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats;

- que suite à la fusion intervenue, la Société Absorbée a cessé d'exister, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société;

- que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les actions de la Société Absorbée seront annulées et les livres et documents de cette dernière seront conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante, au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- que dès lors les conditions prévues à l'article 281 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée sont remplies.

Dont acte fait et passé à Strassen, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.L. SCHUL, C. WERNERT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 juillet 2012. Relation: EAC/2012/10237. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012100133/55.

(120137002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Europe Invest & Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.796.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 5 juillet 2012

Résolution unique

Le Conseil d'Administration, suite à l'exposé du Président, a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du L-2132 Luxembourg, 24 avenue Marie-Thérèse, au 2 A Boulevard Joseph II L 1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012084342/14.

(120118873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Fareva, Société Anonyme.

Capital social: EUR 98.938.400,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 103.127.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 19 juin 2012 à 11h00

Décisions:

L'Assemblée décide à l'unanimité, que les résolutions sont prises dans le meilleur intérêt de la Société, ainsi il a été décidé de:

1. Renouveler les mandats des administrateurs:

- Bernard FRAISSE, ayant son adresse à Les Chanalets, F-26500 Bourg Les Valence,
- Jean-Pierre FRAISSE, ayant son adresse à Les "Arbouresses", F-26600 Mercuriol,
- Catherine FRAISSE, ayant son adresse à Quartier de Lubac, F-07300 Saint Jean de Muzol,
- Emmanuel LEBEAU, ayant son adresse à 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg,
- Jean-Michel MARQ, ayant son adresse à 5, rue du Parc, L-8301 Strassen,
- Olivier GRANBOULAN, ayant son adresse à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

- Marc CHALMEIGNE, ayant son adresse à 38, rue Pafebruch, L-8308 Capellen,
et du Réviseur d'Entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1471
Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477.

Les mandats du Réviseur d'Entreprises agréé et des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale
qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2012;

Suite à cet exposé, aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2012084352/26.

(120118870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Fingerhut Investment Company AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084359/10.

(120118912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Finsai International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.679.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement à Luxembourg en date du 10 juillet 2012,

1°) prend acte:

Conseil d'Administration

De la fin des mandats de:

Administrateurs de la catégorie «A»

- Monsieur Gioacchino Paolo LIGRESTI,

- Monsieur Andrea NOVARESE,

2°) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la «catégorie A»

- Monsieur Pier Giorgio BEDOGNI,

- Monsieur Massimo ALIVERTI, dirigeant d'entreprise, domicilié professionnellement au Via Senigallia n°18/2, I-20161
Milano, Italie, né le 03/01/1969 à Busto Arsizio en Italie

- Monsieur Duccio Andrea DONATI, dirigeant d'entreprise, domicilié professionnellement au Via Lorenzo il Magnifico
n°1, I-50129 Firenze, Italie, né le 28/12/1964 à Firenze en Italie

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la «catégorie B»

- Monsieur Jean HOFFMANN,

- Monsieur Marc KOEUNE,

- Madame Andrea DANY, Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire
statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

3°) A nommé, pour le terme de 1 an

Réviseur d'entreprises agréé:

ERNST & YOUNG S.A.,

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les
comptes au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012084361/32.

(120118954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Nako FX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 25, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 170.586.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-trois juillet,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Claude KONGS, infographiste 3D et réalisateur, né à Luxembourg, le 27 août 1976, demeurant à L-7257 Helmsange, 9, Millewee,

Et

Monsieur Raoul NADALET, réalisateur et compositeur, né à Luxembourg, le 15 décembre 1964, demeurant à L-8359 Goebange, 4, bei Berck.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «NAKO FX s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Kehlen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, en son nom propre ou au nom de tiers, pour son compte propre ou le compte d'autrui, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement au domaine du cinéma, de l'audiovisuel, du multimédia, de la publicité ou de la communication institutionnelle à savoir: la production d'oeuvres, de programmes ou d'événements; la distribution et diffusion d'oeuvres ou de programmes; des prestations techniques, artistiques, financières ou commerciales; des conseils ou études de nature artistique, technique, financière ou commerciale; la commercialisation de systèmes, matériels ou logiciels; l'étude, la recherche ou développement de systèmes, matériels ou logiciels, la commercialisation de ces systèmes matériels ou logiciels, ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en mille (1000) parts sociales de douze Euros et cinquante cents (Eur 12,50) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cent cinquante Euros (Eur 1.250,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 1000 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

Monsieur Claude Kongs, préqualifié:	500 parts sociales
Monsieur Raoul Nadalet préqualifié:	500 parts sociales
TOTAL: mille parts sociales,	1000 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-8287 Kehlen, 25, Zone Industrielle.

2) La société sera gérée par deux gérants, savoir:

Monsieur Claude KONGS, infographiste 3D et réalisateur, né à Luxembourg, le 27 août 1976, demeurant à L-7257 Helmsange, 9, Millewee, gérant technique, et

Monsieur Raoul NADALET, réalisateur et compositeur, né à Luxembourg, le 15 décembre 1964, demeurant à L-8359 Goebblange, 4, bei Berck, gérant administratif.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointes des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: C. KONGS, R. NADALET, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 25 juillet 2012. Relation: CAP/2012/2881. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Releveur (signé): I Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012100292/114.

(120137610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Hanau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.593.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 26 juin 2012:

- que Monsieur David Turner, né le 9 janvier 1969 à Dunstable, Royaume Uni et demeurant au 2 Haywood Road, Bromley, Kent, BR2 9RQ, Royaume Uni, a démissionné de son poste de Administrateur de la Société avec effet au 26 juin 2012.

- que Monsieur Carl Solomon White, né le 15 octobre 1979 à Londres, Royaume Uni et demeurant au 28 Broughton Road, N3 3EN, Londres, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Administrateur de la Société avec effet au 26 juin 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil d'administration est désormais la suivante:

- Jeremy Vickerstaff
- John Sutherland
- Carl White

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait au Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084407/24.

(120118575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Humboldt Multi Invest C SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.207.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 2 mai 2012 que M. Hans-Bernhard Trinius démissionne de son poste de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 15 mai 2012 et que M. Jochen Brenk, né le 30 août 1982 à Pforzheim, Allemagne, et résidant professionnellement au 201, Bishops Gate, London EC2M 3UN, Angleterre, est nommé délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 15 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

Il résulte de cette démission et de cette nomination que le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Dominik Pflüger, administrateur;
- Monsieur Markus Schaub, administrateur;
- Monsieur Joachim Erhardt, administrateur;

Délégué à la gestion journalière:

- Monsieur Jochen Brenk, délégué à la gestion journalière; et
- Monsieur Paul Guillaume, délégué à la gestion journalière.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Humboldt Multi Invest C SICAV

Un mandataire

Référence de publication: 2012084414/23.

(120118857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 31.093.

Wir möchten Sie darüber informieren, dass Herr Bernd Sinnwell zum 01.07.2012 sein Mandat als ordentliches Mitglied des Aufsichtsrats der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. niedergelegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11.07.2012.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Achim Welschoff / Stefan Schneider

Référence de publication: 2012084426/13.

(120118878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Immo-Charlotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.209.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2012:

Monsieur Jean-Claude LUCIUS, administrateur de sociétés, né le 13. novembre 1966 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est nommé administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017...

Monsieur Jean-Marie SCHOCKMEL, administrateur de sociétés, né le 5 février 1956 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est nommé administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Monsieur Burkhard Johann Alfred DALLOSCH, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à D-40476 Dusseldorf, 33, Hans-Böckler-Strasse a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société au 30 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour IMMO-CHARLOTTE S.A

IF Experts Comptables S.A.

Signature

Référence de publication: 2012084446/22.

(120118937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

J + V Heizung und Sanitär S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3322 Bivange, 14, rue de la Forge.

R.C.S. Luxembourg B 96.806.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 avril 2012 de la société J + V HEIZUNG UND SANITÄR S.A., les décisions suivantes:

- De reconduire le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de M. WIRTZ Kunibert, demeurant 16, Elsterweg à D-76356 WEINGARTEN, jusqu'en 2014.
- De reconduire le mandat d'administrateur de M. TADIC Vjekoslav, demeurant 14, rue de la Forge à L-3322 BIVANGE, jusqu'en 2014.
- De reconduire le mandat d'administrateur de Mme ZEKIC Jelka, demeurant 14, rue de la Forge à L-3322 BIVANGE, jusqu'en 2014.
- De révoquer à la fonction de commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Vic. COLLE et ASSOCIÉS S.à.r.l, R.C. n° B27889, avec siège au 13, rue Bolivar L-4037 ESCH/ALZETTE.

- De nommer à compter du 18 avril 2012 à la fonction de commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à.r.l, R.C. n° B27889, avec siège au 13, rue Bolivar L-4037 ESCH/ALZETTE, jusqu'en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Esch/Alzette, le 10 juillet 2012.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012084462/22.

(120118926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Stahlbeteiligungen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 14.849.

Parfinex S.A., Participations et Financements Extérieurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 48.938.

—
PROJET DE FUSION

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE VINGT-SIX JUILLET,

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

I) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en sa qualité d'administrateur et de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme droit luxembourgeois dénommée STAHLBETEILIGUNGEN HOLDING S.A., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 14849,

constituée suivant acte reçu en date du 5 avril 1977, publié au Mémorial C numéro 137 du 18 juin 1977,

et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch en date du 12 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1455 du 24 décembre 2005,

avec un capital social actuel de cent quarante et un millions et dix euros (EUR 141.000.010,-), représenté par quatorze millions cent mille et une (14.100.001) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

Monsieur Claude ZIMMER, préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration, la société STAHLBETEILIGUNGEN HOLDING S.A. dénommée ci-après «la société absorbante», d'une part.

ET,

II) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en sa qualité d'administrateur et de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS S.A., en abrégé PARFINEX S.A., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 48938,

constituée par acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 24 du 16 janvier 1995,

et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 174 du 19 février 2003,

avec un capital social actuel de sept cent cinquante-huit millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 758.550.000,-) représenté par soixante-quinze millions huit cent cinquante-cinq mille (75.855.000) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

Monsieur Claude ZIMMER, préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration,

la société PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS S.A., en abrégé PARFINEX S.A., dénommée ci-après «la société absorbée», d'autre part,

ces deux sociétés, soumises à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit

PROJET DE FUSION

1) La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée STAHLBETEILIGUNGEN HOLDING S.A., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 14849,

avec un capital social actuel de cent quarante et un millions et dix euros (EUR 141.000.010,-), représenté par quatorze millions cent mille et une (14.100.001) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées toutes entièrement souscrites et libérées,

détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS S.A. en abrégé: PARFINEX S.A., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 48938,

et s'élevant à sept cent cinquante-huit millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 758.550.000,-) représenté par soixante-quinze millions huit cent cinquante-cinq mille (75.855.000) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2) La société anonyme STAHLBETEILIGUNGEN HOLDING S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquentes, avec la société anonyme PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS S.A. en abrégé PARFINEX S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

Dans ce contexte vu que la société absorbante détient l'intégralité du capital social de la société absorbée, la fusion aura comme conséquence que tous les actifs et passifs de la société absorbée seront transférés à la société absorbante avec dissolution sans liquidation de la société absorbée comme suite de la fusion et annulation des actions représentatives du capital social de la société absorbée sans contrepartie.

3) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 30 juin 2012.

4) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5) La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie ...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en une langue d'eux connue, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ZIMMER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 juillet 2012. Relation: RED/2012/1008. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 juillet 2012.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012100469/118.

(120137413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Kröltges GmbH , Niederlassung Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9980 Wilwerdange, 39, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 150.033.

—
Beschluss der Gesellschafterversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

Der Gesellschaftssitz wird von 22, rue de Drinklange L-9901 Troisvierges nach 39,Hauptstrooss L-9980 Wilwerdange verlegt.

Référence de publication: 2012084475/12.

(120118984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Klatone S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 85.361.

Par décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2012 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 31 décembre 2014.

- Andrei SHVARTSMAN, 5 Rosental, D-80331 MUNCHEN, Administrateur et Président du Conseil;
- Sergei RUSH, 5 Rosental, D-80331 MUNCHEN, Administrateur;
- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012084485/16.

(120118846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Luxinva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 128.373.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084508/10.

(120118913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Lareneginvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 42.862.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mai 2012

- La démission de Monsieur Celso GOMES DOMINGUES de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Eschsur-Alzette (L), demeurant au 19, rue des Champs à L-3912 Mondercange est nommé en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour LARENEGINVEST HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012084512/14.

(120119037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

LDS Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 152.792.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 02 juillet 2012 que:

- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012084513/14.

(120118956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Lopes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9230 Diekirch, 18, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 94.239.

—
L'an deux mille douze, le douze juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Carlos LOPES FERNANDES, gérant de sociétés, demeurant à L-9230 Diekirch, 18, route d'Ettelbruck, né à Serta (Portugal), le 10 avril 1953,

2) Monsieur Antonio Miguel TEIXEIRA PEREIRA MARINHO, employé, né à Ettelbruck le 7 janvier 1980, demeurant à L-9467 Landscheid, 3, an der Gaass.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Aux termes d'une cession de parts sociales datée du 31 mai 2012, laquelle convention de cession restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par Madame Maria de Fatima MENDES LEMOS, demeurant à Ettelbruck, à Monsieur Antonio Miguel TEIXEIRA PEREIRA MARINHO prénommé, la totalité des deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détient dans la société LOPES S.à r.l. pour valeur reçue;

Laquelle cession de parts a été acceptée par les gérants de la société au nom et pour compte de la société, le cédant étant dès-lors dispensé de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

2) Que les associés prénommés sont dès-lors les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée «LOPES S.à r.l.», constituée suivant acte notarié du 14 juin 1983, publié au Mémorial, recueil des sociétés et associations en date du 25 août 1983 numéro 214;

3) Il est confirmé que l'acquéreur prénommé est devenu propriétaire des parts cédées et est subrogé dans tous les droits et obligations de l'ancien associé attachés aux parts cédées à partir du jour de la cession.

Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'agréer les cessions de parts.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour refléter les cessions de parts ainsi intervenues de sorte que l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LOPES FERNANDES, A. M. TEIXEIRA PEREIRA MARINHO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2012 . Relation: LAC/2012/27385. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084521/49.

(120118942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Luxuriant S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 138.561.

Extrait de l'acte de cession de parts du 6 mars 2011

Il résulte de la cession du 6 mars 2011 que

La société CHARCOT FOX PARTICIPATIONS société à responsabilité limitée ayant son siège social au 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143540,

Représentée par Monsieur Patrick ROCHAS, demeurant professionnellement au 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg,

Et par Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement au 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg,

Cède

TRENTE (30) parts sociales lui appartenant dans la Société LUXURIANT Sàrl à Monsieur Jean-François PIRRONE, né à Metz (France), le 24 août 1972, demeurant à F-57320 Waldweistroff, 44, rue de la Libération;

Que:

La société CHARCOT FOX PARTICIPATIONS société à responsabilité limitée ayant son siège social au 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143540,

Représentée par Monsieur Patrick ROCHAS, demeurant professionnellement au 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg,

Et par Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement au 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg,

Cède

DIX (10) parts sociales lui appartenant dans la Société LUXURIANT Sàrl à Monsieur Pascal MONFORT, né le 8 avril 1974 à Briey (France), demeurant à F-75011 Paris, 1, allée du Philosophe

Le mandataire

Référence de publication: 2012084530/31.

(120118867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Matterhorn Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.826.

EXTRAIT

En date du 11 juillet 2012, l'actionnaire unique de la Société décide de nommer pour une durée indéterminée, Madame Cindy TEIXEIRA, née le 05 octobre 1980 à Juvisy-sur-Orge, France, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, avec adresse professionnelle au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012084545/14.

(120118908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Meshline, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012084554/14.

(120118915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Melrosa Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.406.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 28 juin 2012 à 09h00

- est nommé gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pay-Bas et demeurant 28 rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Luxembourg

à effet du 1^{er} juillet 2012

en remplacement de Henricus Johannes Wilhelmus VAN DILLEN;

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 1^{er} juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 juillet 2012.

MELROSA INVESTHOLDING Sarl

J H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2012084561/22.

(120119060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

MJO Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 120.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 166.126.

—
EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales le 10 mars 2012, Monsieur Martin Olsson, né le 1^{er} mai 1939 à Jörn, Suède, avec adresse à Annastigen 31:2, S-931 70 Skellefteå, Suède, l'associé unique de la Société, a cédé 12 parts sociales constituant l'intégralité du capital social de la Société, à Monsieur Rolf Engman, né le 5 août 1945 à Bureå, Suède, avec adresse à Oxbärsvägen 10 B, S-904 35 Umeå, Suède.

Par conséquent, Monsieur Rolf Engman devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MJO Invest S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012084573/18.

(120118936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Modipar Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 84.813.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 28 juin 2012 à 11h00

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 1^{er} juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 juillet 2012.

MODIPAR INVESTHOLDING Sàrl

J H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2012084574/18.

(120119059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Naxos International Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 34.288.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 27 septembre 2011.

Les mandats d'administrateur de Messieurs Joeri STEEMAN et Frederik ROB (demeurant tous les deux professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138) sont renouvelés pour une période de six ans.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Kris GOORTS (demeurant 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) à la fonction d'administrateur pour une période de six ans en remplacement de Monsieur Marc BOLAND, dont le mandat est arrivé à échéance.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une durée de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Kris GOORTS / Frederik ROB

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012084581/18.

(120118991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Sainternational S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.849.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement à Luxembourg en date du 10 juillet 2012,

1°) prend acte:

Conseil d'Administration

De la fin des mandats de:

Administrateurs de la catégorie «A»

- Monsieur Gioacchino Paolo LIGRESTI,
- Madame Giulia Maria LIGRESTI,
- Monsieur Andrea NOVARESE,

Administrateur de la catégorie «B»

- Monsieur Freddy THYES,

2°) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la «catégorie A»

- Monsieur Pier Giorgio BEDOGNI,
- Monsieur Massimo ALIVERTI, dirigeant d'entreprise, domicilié professionnellement, au Via Senigallia n°18/2, I-20161 Milano, Italie, né le 03/01/1969 à Busto Arsizio en Italie
- Monsieur Duccio Andrea DONATI, dirigeant d'entreprise, domicilié professionnellement, au Via Lorenzo il Magnifico n°1, I-50129 Firenze, Italie, né le 28/12/1964 à Firenze en Italie

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la «catégorie B»

- Monsieur Jean HOFFMANN,
- Monsieur Olivier DORIER,
- Monsieur Peter W. GERRARD,

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

3°) A nommé, pour le terme de 1 an

Réviseur d'entreprises agréé:

ERNST & YOUNG S.A.,

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012084704/36.

(120118952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pingouin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 141.334.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 juin 2012:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015:

- MANAGEMENT S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- DIRECTOR S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- MANAGER S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- LUXFIDUCIA S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Référence de publication: 2012084627/18.

(120118883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

**Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions
sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 140.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084619/11.

(120118896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Palwin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 116.231.

Extrait des résolutions adoptées en date du 10 juillet 2012, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société PALWIN S.A.

- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 10 juillet 2018.

- Le mandat de Mr. Thierry TRIBOULOT en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 10 juillet 2018.

- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera 10 juillet 2018.

- Le mandat de Mme Andrea DENNIS en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera 10 juillet 2018.

- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé et se terminera le 10 juillet 2018.

- L'adresse professionnelle de:

* Mr. Christian BÜHLMANN, Administrateur

* Mr. Alexandre TASKIRAN, Administrateur

* TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes,
est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

- L'adresse professionnelle de Mme Andrea DENNIS, Administrateur, est désormais sise à City Tower, Menahem Begin Street 3, 52521 Ramat Gan (Israel)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALWIN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012084630/26.

(120118843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pasthier Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.684.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil douze, le quinze juin

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Thierry DUCROS DE SAINT GERMAIN, administrateur de sociétés, demeurant 37, The Rowans, Bamhope, Leeds, Yorkshire, LS 169 DZ, Grande-Bretagne,

ici représenté par Monsieur Gauthier Mary, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 avril 2012.

2) Monsieur Pascal Luc FRANCOIS, administrateur de sociétés, demeurant 9, Chemin de la Grotte, 01003 Lausanne, Suisse,

ici représenté par Monsieur Gauthier Mary, employée privée, demeurant à professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 mars 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Pasthier Benelux S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.684, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1017 du 31 mai 2007, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire prénommé, en date du 29 février 2008, publié au Mémorial C numéro 966 du 18 avril 2008.

Dont le capital social est fixé à TRENTE-QUATRE MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (34.012.500.- EUR) représenté par DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT (272.100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C.

II. Que les comparants, ayant pris connaissance du rapport du Commissaire à la liquidation, ce-dernier remis en séance, décident

- (i) d'adopter et d'approuver les rapports du liquidateur et du Commissaire à la liquidation,
- (ii) de donner quitus de leur gestion à Tiberghien Luxembourg, Association d'Avocats et Gefco Consulting S.à r.l., en tant que respectivement liquidateur et commissaire à la liquidation de la Société, et
- (iii) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

III. Que la liquidation de la Société étant par conséquent clôturée, ils décident que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à compter de ce jour à l'adresse suivante: L-2130 Luxembourg, 68, Avenue de la Liberté.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Mary, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2012. Relation: EAC/2012/7921. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012084639/53.

(120118918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

C & A Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 59.342.

— EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 3 juillet 2012 au siège social que: Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 28 février 2013, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, Président du Conseil, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Martijn N.N. BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Senneberg, Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.
- Bart F. BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Wanheimer Strasse 70, 40468 Düsseldorf, Germany.
- Robert DEEN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Alcide de Gasperilaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

- Laurent W.M. BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Wanheimer Strasse 70, D-40468 Düsseldorf, Allemagne.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse.

- Johnny SERE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4PD, London, Angleterre.

- Andreas SEITZ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

- Yang DERONG, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan B-1804 Vilvoorde, Belgium.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 28 février 2013:

- Ernst & Young, ayant son siège social à 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2012084229/33.

(120119011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Coravit AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.717.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 7. Mai 2012 von 9.00 bis 9.15 Uhr

Die Aktionäre fassten hiermit einstimmig den nachstehenden Beschluss:

Zu Verwaltungsratsmitgliedern sind bestellt:

Mika Valanki, wohnhaft in 2526 Luxembourg

30 rue Schrobilgen

- Präsident des Verwaltungsrats

Kevin Moody, wohnhaft in 1150 Luxembourg

241 route d'Arlon

- Verwaltungsratsmitglied

Michele Belacchi, wohnhaft in 8041 Bertrange

228 rue des Romains

- Verwaltungsratsmitglied

Clauce Branco, wohnhaft in 5290 Neuhaeusgen

54 rue Principale

- Verwaltungsratsmitglied

Zum Kommissar ist bestellt:

Jean-Claude Beneke, wohnhaft in 6580 Rosport

29 route d'Echternach

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden, sofern sie nicht verlängert werden, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2012.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Mika Valanki

Référence de publication: 2012084278/25.

(120119002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Castlement Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 106.976.

EXTRAIT

Le siège social de la société Castlement Management S.à r.l. au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat au 10 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Pour le domiciliataire

UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l.

Sébastien PAUCHOT

Référence de publication: 2012084237/14.

(120119001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.